



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2001
Français
Original: anglais

**Commission du développement durable
constituée en comité préparatoire
du Sommet mondial pour le développement durable
Deuxième session
28 janvier-8 février 2002**

Mise en oeuvre d'Action 21

Rapport du Secrétaire général*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-15	4
II. Grandes tendances et principaux faits intervenus depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	16-45	7
III. Lutte contre la pauvreté et promotion de modes de subsistance viables	46-81	14
A. Pauvreté en milieu rural, agriculture écologiquement viable et sécurité alimentaire	47-55	14
B. Pauvreté urbaine et établissements humains	56-65	16
C. Dynamique démographique	66-68	18
D. Santé et développement durable	69-76	19
E. Éducation	77-81	21
IV. Modes de consommation et de production durables	82-106	23
A. Énergie et transports	89-98	25
B. Industrie	99-102	27
C. Tourisme	103-106	29

* Le présent rapport a été établi à partir des rapports d'évaluation soumis par les responsables chargés de donner suite aux différents chapitres d'Action 21.



V.	Protéger l'intégrité des écosystèmes entretenant la vie	107–147	30
A.	Gestion intégrée des terres	109–115	30
B.	Forêts	116–121	32
C.	Océans	122–128	34
D.	Ressources en eau douce	129–133	36
E.	Atmosphère et climat	134–143	38
F.	Impact des catastrophes naturelles	144–147	40
VI.	Cadre institutionnel d'un développement durable : nécessité de l'intégration des politiques, de la prise de décisions en connaissance de cause et de la participation	148–177	41
A.	Stratégies nationales de développement durable	149–152	41
B.	Application des instruments internationaux	153–157	42
C.	Information destinée aux décideurs	158–164	45
D.	Participation de grands groupes	165–172	47
E.	Formulation de réactions communes dans le système des Nations Unies	173–177	49
VII.	Moyens d'exécution	178–216	51
A.	Financement	178–189	51
B.	Commerce	190–198	53
C.	Transfert de technologies écologiquement rationnelles	199–207	55
D.	Science et renforcement des capacités	208–216	57
VIII.	Renforcement de l'application : partenariats mondiaux pour le développement durable	217–241	59
A.	Faire fonctionner la mondialisation au service du développement durable . . .	221	60
B.	Élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables	222–223	62
C.	Modifier les modes de consommation et de production non viables	224	64
D.	Promouvoir la santé grâce au développement durable	225	65
E.	Accès à l'énergie et utilisation rationnelle de l'énergie	226	66
F.	Gestion durable des écosystèmes et biodiversité	227	66
G.	Gestion des ressources mondiales en eau douce	228	67
H.	Ressources financières et transferts de technologie	229	68
I.	Initiatives en faveur de l'Afrique dans le domaine du développement durable	230	69
J.	Renforcement du système de gouvernance internationale en matière de développement durable	231–241	70

Encadrés

1. Déchets	16
2. Action 21 au niveau local	17
3. Maurice : programmes relatifs aux établissements humains	18
4. Philippines : programmes en matière de population	19
5. Malnutrition/suralimentation	20
6. Campagne « Faire reculer le paludisme »	20
7. Scolarisation	22
8. Cuba : programmes en matière d'éducation	23
9. Évolution de la production	23
10. Consommation mondiale d'énergie	26
11. Pacte mondial	28
12. Programmes de certification de gestion de l'environnement	28
13. Le PNUE et la biodiversité	31
14. Couvert forestier mondial	33
15. Gestion des forêts	33
16. Zones côtières	34
17. Initiatives concernant les côtes	35
18. Deuxième Forum mondial de l'eau et Conférence internationale sur l'eau douce	37
19. Émissions de CO ₂	37
20. Protocole de Kyoto : les Accords de Marrakech	38
21. Hongrie : programme de lutte contre la pollution	39
22. Le coût des catastrophes naturelles	40
23. Coordination des conventions	43
24. Fonds pour l'environnement mondial	44
25. L'avenir de l'environnement mondial	45
26. Stratégie mondiale intégrée d'observation	46
27. Participation des grands groupes	47
28. Échanges multipartites de la Commission du développement durable	48
29. Projet du génome humain	57
30. Objectifs de la Déclaration du Millénaire liés à l'élimination de la pauvreté	61

« Il convient de faire preuve de prudence dans la gestion de toutes les espèces vivantes et de toutes les ressources naturelles, conformément aux préceptes du développement durable [...] Les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle doivent être modifiés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et dans celui de nos descendants.

Nous ne devons épargner aucun effort pour éviter à l'ensemble de l'humanité, et surtout à nos enfants et petits-enfants, d'avoir à vivre sur une planète irrémédiablement dégradée par les activités humaines et dont les ressources ne peuvent plus répondre à leurs besoins.

Nous réaffirmons notre soutien aux principes du développement durable énoncés dans l'Action 21, qui ont été adoptés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. »

Déclaration du Millénaire
(voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 6, 21 et 22)

I. Introduction

1. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a marqué un tournant dans les efforts visant à assurer le bien-être économique, social et environnemental des générations présentes et futures. En adoptant l'Action 21¹, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement², la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante, mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts³ et les conventions qui ont fait suite à la CNUED⁴, les dirigeants de la planète se sont fixé un programme de développement durable précis.

2. Les recommandations issues de la CNUED témoignent d'une conception du développement où sont pris en compte aussi bien les besoins économiques et sociaux de l'homme que la capacité des ressources et des écosystèmes à satisfaire les besoins présents et à venir. Il s'agit d'une conception ambitieuse qui s'inscrit dans la durée. Toutefois, 10 ans plus tard, malgré les initiatives des gouvernements, des organisations internationales, des milieux d'affaires, de la société civile et des particuliers pour donner corps au développement durable, la réalisation des objectifs fixés par la CNUED a progressé plus lentement que prévu et dans certains cas la situation a même empiré.

3. On a certes enregistré quelques avancées en matière de protection de l'environnement, mais l'équilibre de la planète est fragile et les mesures prises sont loin d'être satisfaisantes. Dans la plupart des régions en développement, les succès remportés dans la lutte contre la pauvreté ont été au mieux modestes. Des progrès ont eu lieu dans le domaine sanitaire, mais d'autres problèmes sont apparus, comme le VIH/sida.

4. La mise en pratique laisse manifestement à désirer. Cela est particulièrement visible dans quatre domaines. Premièrement, les mesures en faveur du

développement durable ne dénotent pas une vision d'ensemble. La notion de développement durable correspond au lien qui unit de manière indissociable l'environnement et le développement. Le développement durable doit servir des objectifs qui sont à la fois d'ordre économique, social et environnemental. Or, les politiques et les programmes n'ont généralement pas atteint le niveau d'intégration requis, que ce soit au niveau national ou au niveau international.

5. Deuxièmement, les modes de consommation et de production incompatibles avec le développement durable et mettant en péril les systèmes entretenant la vie n'ont pas fondamentalement évolué depuis la CNUED. Les valeurs qui sous-tendent ces modes de vie sont l'une des forces motrices à l'origine de l'exploitation des ressources naturelles. Certes, les réformes nécessaires pour que les sociétés adoptent des modes de consommation et de production viables ne sont pas faciles à mettre en chantier mais elles sont cependant indispensables.

6. Troisièmement, les politiques et approches dans les domaines des finances, des investissements, de la technologie et du développement durable concordent rarement. À l'heure de la mondialisation, le besoin de convergence et de cohérence est plus important que jamais. Or, les décisions prises restent compartimentées, soumises à des facteurs à court terme et non aux considérations à long terme qui vont de pair avec la gestion durable des ressources.

7. Quatrièmement, les ressources financières nécessaires à l'application d'Action 21 ont fait défaut et les mécanismes de transfert de technologie ne se sont pas améliorés. Depuis 1992, l'aide publique au développement n'a cessé de diminuer, le fardeau de la dette a réduit l'éventail de choix des pays pauvres et les investissements privés, pourtant en augmentation, se sont révélés instables et n'ont bénéficié qu'à une poignée de pays et de secteurs.

8. Action 21 doit être appliqué, de même que les recommandations issues des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992, lesquelles ont grandement facilité l'établissement de priorités en matière de développement social et de droits de l'homme. Ces recommandations se retrouvent dans les objectifs de développement exposés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale). Depuis, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en 2000, et la septième réunion de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Marrakech en 2001, ont représenté des étapes importantes dans le domaine du développement durable.

9. Malgré des lacunes dans leur mise en oeuvre, Action 21 et les principes adoptés par la CNUED n'ont rien perdu de leur pertinence depuis 1992. Les circonstances ont néanmoins évolué. La mondialisation, les mutations entraînées par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les bouleversements sociaux survenus dans de nombreuses régions du monde et la propagation du VIH/sida sont autant de facteurs à prendre en compte dans le cadre des efforts visant à redynamiser la mise en oeuvre d'Action 21.

10. Dans le domaine économique, les participants à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Doha en novembre 2001, ont décidé de placer le développement au centre des futures négociations commerciales, ce qui fait bien augurer de l'avenir du régime commercial et des avantages qu'il peut offrir aux pays en développement. La

Conférence internationale sur le financement du développement, qui se déroulera à Monterrey (Mexique) en mars 2002, devrait traiter des moyens de promouvoir la cohérence et la convergence dans le système financier mondial. L'un des principaux objectifs est d'obtenir que les questions de développement soient prises en compte dans les milieux financiers.

11. Il s'agit là de quelques-unes des principales avancées de nature à faciliter l'application des décisions qui seront prises au Sommet mondial pour le développement durable. Les participants devront s'inspirer des orientations arrêtées au cours des conférences susmentionnées et de conférences sur des thèmes voisins s'ils veulent lancer de nouveaux programmes, lesquels, pour être fructueux, devront être sous-tendus par une volonté politique ferme, des mesures pratiques et des partenariats forts.

12. La volonté politique est la clef du succès. De fait, pour être efficaces les nouvelles initiatives devront s'accompagner de changements profonds dans la façon dont les politiques et les programmes de développement durable sont élaborés et exécutés. Des mesures pratiques sont indispensables si l'on veut ajouter foi à la capacité du Sommet d'orienter le processus du développement durable par des activités dont les résultats seront fructueux et mesurables. Il est fondamental de conclure des partenariats avec différents acteurs afin d'obtenir le concours de tous, y compris de ceux qui décident de l'utilisation des ressources.

13. La volonté politique, les mesures pratiques et les partenariats doivent aller de pair avec une redynamisation de la coopération et de la solidarité mondiales. L'une des conséquences les plus importantes des attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis d'Amérique a été de montrer qu'il ne nous était pas loisible d'ignorer les problèmes affligeant certaines parties du monde. Nous devons envisager tous ensemble notre avenir et nous devons nous unir pour assurer notre survie et celle des générations futures. Négliger aujourd'hui des questions ayant des répercussions à long terme équivaut à semer les germes des souffrances, des conflits et de la misère pour l'avenir.

14. L'objet du présent rapport est d'évaluer les progrès accomplis dans l'application d'Action 21 et des autres recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, aux fins de cerner les principaux obstacles et de proposer des politiques et des programmes de nature à accélérer l'exécution des décisions prises lors de la CNUED et d'autres conférences sur des thèmes voisins.

15. Aucun rapport ne peut à lui seul rendre compte des multiples initiatives prises de par le monde pour mettre en oeuvre Action 21. Les rapports qui seront examinés dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial, notamment les profils de pays et la description approfondie qu'ils donnent des mesures adoptées dans les pays, peuvent seulement donner une idée des activités entreprises. Par ailleurs, le Secrétaire général a établi une série de rapports factuels sur la mise en oeuvre d'Action 21 (E/CN.17/2001/PC/2 à 21), lesquels ont été présentés à la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable à sa première session, en mai 2001. L'information consignée dans l'ensemble de ces documents étaye et complète celle qui est donnée dans le présent rapport. Les rapports des réunions préparatoires régionales qui ont eu lieu au second semestre 2001 fourmillent de propositions fort intéressantes, dont certaines ont été reprises dans le présent document. Les déclarations ministérielles

des cinq réunions préparatoires intergouvernementales tenues au niveau régional et les recommandations issues d'autres réunions organisées dans la perspective du Sommet enrichissent encore les éléments de réflexion mis à la disposition des acteurs intergouvernementaux.

II. Grandes tendances et principaux faits intervenus depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

16. Une mondialisation rapide, en particulier sous forme d'une intensification des mouvements internationaux de biens, de services et de moyens de financement, a été l'un des faits marquants de l'évolution de l'économie mondiale dans les années 90. Cela s'explique par divers facteurs, y compris les mesures adoptées par les gouvernements, tant collectivement que séparément, en vue de libéraliser les échanges et les marchés de capitaux ainsi que par la privatisation et la déréglementation de l'activité économique.

17. Le développement des technologies de l'information et des communications (TIC) et leur utilisation de plus en plus généralisée dans le monde ont été un autre facteur à l'origine de la mondialisation. L'accroissement des flux financiers privés s'est trouvé facilité par les réseaux mondiaux de l'information, y compris l'Internet qui alimente des secteurs dynamiques des TIC et a relevé le niveau de l'emploi et de la production dans un certain nombre de pays en développement, en particulier en Asie orientale. Parallèlement, un grand nombre de pays en développement n'ont pas été en mesure de tirer parti aussi bien de la mondialisation que du développement des TIC.

18. En matière de développement, aussi bien les avantages que les limites de la mondialisation et des TIC sont apparus au cours des années 90. Les pays et les entreprises qui ont réussi à s'adapter aux nouvelles circonstances ont prospéré, tandis que ceux qui n'ont pu le faire faute de compétences techniques, d'infrastructures ou de capacités institutionnelles, ont vu se creuser l'écart qui les sépare du reste du monde. Les TIC offrent d'énormes possibilités pour la mise en oeuvre du programme du développement durable, en particulier si des mesures efficaces sont prises pour combler le fossé numérique.

19. Sur fond de mondialisation et de développement des TIC, l'économie mondiale a été marquée par quelques grands événements et tendances pendant les années 90. Au cours de la première moitié de la décennie, la plupart des pays ont connu une forte croissance économique, même si de plus en plus nombreux ont été ceux qui, à la suite de conflits, ont subi de lourdes pertes humaines et économiques. Les anciens pays à économie planifiée ont connu une détérioration rapide et aiguë de leur situation économique et sociale à l'occasion de leur passage à une économie de marché. Parmi les pays développés, les États-Unis ont connu une période record d'expansion et ont été une puissante locomotive de croissance pour le reste de l'économie mondiale. En Europe, une région à monnaie unique englobant la plus grande partie de l'Europe occidentale (l'Union monétaire européenne) a été créée. Le Japon, en revanche, n'a pas réussi à se sortir de la récession qu'il connaît depuis 10 ans. Dans l'ensemble, l'économie mondiale a été moins instable pendant les années 90 que pendant les années 80, à quelques grandes exceptions près. Le taux moyen d'expansion annuelle du produit intérieur brut (PIB) a atteint 4,3 % pour

l'ensemble des pays en développement pendant les années 90, contre 2,7 % dans les années 80, tandis que les pays développés ont enregistré une croissance moyenne de 2,3 % dans les années 90, contre 3 % pendant la décennie précédente⁵.

20. La situation globale ne rend toutefois pas compte des difficultés que bon nombre de pays africains ont constamment rencontrées pendant les années 90. Si la croissance économique dans la région s'est améliorée de manière marginale, la persistance d'une forte croissance démographique a grignoté les progrès réalisés et l'écart dans les niveaux de vie entre l'Afrique et les autres régions s'est encore aggravé. Par ailleurs, si la croissance économique de la région s'est accompagnée d'un relèvement de la production agricole, les industries manufacturières ne se sont pas développées, ce qui a rendu de nombreux pays tributaires d'un petit nombre de produits d'exportation assortis de prix instables et généralement orientés à la baisse.

21. Dans les pays en transition, le PIB a régressé en moyenne de 2,5 % par an pendant les années 90, alors qu'il avait progressé de 1,8 % par an pendant les années 80. Le recul économique a été particulièrement marqué pendant la première moitié de la décennie, la production intérieure diminuant de pas moins de 50 % en trois ans. Bon nombre de ces pays ont enregistré une forte aggravation de la pauvreté et du chômage et ont dû procéder à des compressions des dépenses dans l'éducation, la santé, les retraites, les transports publics et autres services sociaux. Si les pays d'Europe orientale et les États baltes ainsi que quelques pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont connu une forte croissance pendant la deuxième moitié des années 90, d'autres pays, en particulier en Asie centrale, ont eu du mal à redémarrer.

22. Le commerce international a été prospère pendant les années 90, bien que les résultats aient été variables d'une région à l'autre. Les exportations mondiales ont progressé à un taux moyen de 6,4 %, pour atteindre 6,3 trillions de dollars en 2000. Les pays en développement ont acquis une plus large place dans les échanges mondiaux, leurs exportations progressant de 9,6 % par an. Les exportations de l'Afrique ont toutefois augmenté plus lentement, la part de cette région dans le commerce mondial tombant de 2,7 % en 1990 à 2,1 % en 2000. L'effondrement des accords commerciaux du Conseil d'assistance économique mutuelle à la fin des années 80 a sérieusement freiné les exportations des pays en transition pendant la première moitié des années 90. De nombreux pays d'Europe orientale ainsi que les États baltes ont toutefois réussi à réorienter leurs exportations à destination de l'Europe occidentale pendant la deuxième moitié de la décennie et leur commerce d'exportation est devenu l'un des principaux facteurs de leur forte croissance. Comme cela s'est produit en Afrique, les pays en transition qui n'étaient pas dotés d'une solide base manufacturière n'ont que peu bénéficié de la mondialisation.

23. La mondialisation s'est également traduite par une augmentation rapide des flux financiers internationaux, qui ont toutefois été marqués par une forte instabilité. Pendant toutes les années 90, les États-Unis, qui offraient d'excellents résultats économiques et des produits financiers novateurs, ont attiré beaucoup de capitaux étrangers privés. Pendant au moins toute la première moitié de la décennie, un certain nombre de pays en développement, en particulier les pays à revenu moyen, ont attiré de plus en plus de capitaux privés, les investissements étrangers directs se montrant particulièrement dynamiques. Parallèlement, ces pays ont traversé des crises financières à répétition qui ont exigé des interventions multilatérales, d'abord

au Mexique en 1995, puis dans un certain nombre de pays d'Asie orientale et d'autres pays entre 1997 et 1999.

24. Contrairement à certains pays à revenu moyen qui ont réussi à attirer des capitaux privés, la situation financière extérieure des pays à faible revenu ne s'est pas améliorée. Ces pays ont continué de faire essentiellement appel aux sources officielles de financement extérieur. L'aide publique au développement a sensiblement diminué et, pendant presque toute la décennie, la recherche d'une solution aux difficultés de la dette extérieure que connaissent de nombreux pays parmi les plus pauvres n'a que peu progressé.

25. Les événements survenus depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis d'Amérique ont créé un sentiment général d'incertitude et ont entraîné un ralentissement dans le monde entier. Le fait que les objectifs à long terme du développement durable risquent d'être compromis par la pression des besoins à court terme est un sujet de préoccupation. Ainsi que l'ont relevé les comités préparatoires régionaux pour l'Afrique ainsi que l'Asie et le Pacifique, les conflits internes et l'instabilité sociale ont battu en brèche les efforts réalisés par de nombreux pays pour atteindre un développement durable.

26. La population mondiale, qui se chiffrait à 2,5 milliards en 1950 et à 4,4 milliards en 1980, a atteint 6 milliards en 2000. Elle devrait atteindre 8 milliards environ en 2025 et 9,3 milliards en 2050, avant de se stabiliser finalement à un niveau situé entre 10,5 et 11 milliards. La croissance démographique mondiale a atteint un niveau record en 1965, soit 2 % par an, avant de ralentir par la suite, pour se situer à 1,3 % en 2000. Selon les projections, cette croissance devrait être ramenée à 1 % autour de l'année 2020 et à 0,5 % en 2050⁶.

27. L'évolution démographique a influé de diverses manières sur le développement durable. Le volume de la population, la croissance démographique, la pyramide des âges, de même que les caractéristiques de l'éducation, de la santé et des considérations socioéconomiques agissent tous sur l'utilisation des ressources naturelles, comme le font les rapports de force entre les sexes et la structure des migrations. L'effet global de ces tendances sur le développement durable diffère entre les pays ou les régions. Dans certains pays européens et au Japon, une grande source de préoccupation a été le vieillissement rapide de la population lié à de faibles taux de fécondité et à ses répercussions sur les retraites, les services de santé et autres services sociaux. En raison du fléchissement de la fécondité, la population des pays développés devrait atteindre un plafond autour de l'année 2025 pour diminuer par la suite, de telle sorte qu'après 2025, la totalité de la croissance démographique dans le monde devrait se produire dans les pays en développement. Dans certains d'entre eux, une forte croissance démographique, l'incidence des maladies, la mortalité croissante due au sida et les taux décroissants de scolarisation ont été les facteurs démographiques qui ont ralenti le développement d'une manière décisive. Les mouvements de population ont aussi abouti dans certains cas au déboisement et ont eu d'autres conséquences environnementales défavorables⁶.

28. L'ensemble de la consommation et la pression qu'elle exerce sur les ressources naturelles et l'environnement sont liés en partie à la situation démographique, mais plus encore à la prospérité et à la technologie. Quinze pour cent de la population mondiale, dans les pays à revenu élevé, absorbent 56 % de la consommation totale, tandis que 40 % des couches les plus pauvres de la population, dans les pays à faible revenu, n'en absorbent que 11 %⁷. Si la consommation de la plupart des habitants de

la planète a quelque peu progressé au cours des dernières années, les dépenses de consommation des ménages africains moyens ont reculé de 20 % par rapport à ce qu'elles étaient il y a 25 ans⁸.

29. Au cours des années 90, le taux général de pauvreté dans les pays en développement, le seuil de pauvreté étant fixé à un revenu de 1 dollar par jour, a été ramené de 29 % en 1990 à 23 % en 1998. Le nombre total de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a légèrement diminué, pour être ramené de 1,3 milliard à 1,2 milliard. La lutte contre la pauvreté a sensiblement progressé grâce à une croissance économique rapide en Asie de l'Est et du Sud-Est et a quelque peu progressé en Asie du Sud et en Amérique latine. En Afrique subsaharienne toutefois, où près de la moitié de la population vit dans la pauvreté, la lutte contre la pauvreté n'a pas progressé et le nombre de personnes vivant dans ces conditions a sensiblement augmenté⁹. La croissance économique offre la possibilité de réduire nettement le nombre des personnes qui vivent dans la pauvreté. Selon les projections de la Banque mondiale établies sur la base d'un scénario économique optimal, le nombre total de personnes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour pourrait être ramené à environ 750 millions en 2015¹⁰.

30. Des progrès un peu plus marqués ont été réalisés en ce qui concerne d'autres aspects de la pauvreté, y compris les soins de santé, la mortalité infantile et maternelle, la lutte contre la faim, l'accès à l'éducation, enfin l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement. Toutefois, 1,1 milliard de personnes au moins n'ont toujours pas accès à de l'eau potable salubre et environ 2,4 milliards à des services d'assainissement satisfaisants (voir E/CN.17/2000/13). Plus de 8 % des enfants dans les pays en développement meurent encore avant l'âge de 5 ans et, dans certains des pays les plus pauvres, un enfant sur cinq meurt avant d'atteindre l'âge de 1 an. On compte encore plus de 113 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les pays en développement qui ne sont pas à l'école, dont 60 % sont des filles¹¹.

31. Sur les 815 millions de personnes dans le monde dont on estime qu'elles sont sous-alimentées, 777 millions vivent dans les régions en développement, 27 millions dans les pays en transition et 11 millions dans les pays industrialisés¹². Si le plus grand nombre de personnes qui souffrent de la faim vivent en Asie du Sud, ce nombre est en diminution. En Afrique, environ un tiers de la population est sous-alimentée, et ce nombre va croissant¹³. Selon des projections récentes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'objectif mondial visant à réduire de moitié avant 2015 le nombre de personnes qui souffrent de la faim ne sera pas atteint si les tendances actuelles persistent.

32. Pendant les années 90, les conditions sanitaires se sont généralement améliorées avec le relèvement de l'espérance moyenne de vie et le recul des taux de mortalité infantile. Des progrès sensibles ont été accomplis sur la voie de l'élimination de certaines grandes maladies infectieuses telles que la poliomyélite. La santé précaire de la population n'en continue pas moins à freiner considérablement le développement dans de nombreux pays en développement. Un approvisionnement en eau insuffisant, l'insalubrité de l'eau, de mauvaises installations sanitaires, une grave pollution de l'air à l'intérieur des habitations provoquée par les combustibles traditionnels, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses ou parasitaires, enfin l'impossibilité d'avoir accès à des services de santé génésique se traduisent par des taux élevés de mortalité et de

morbidité. En Afrique, l'apparition du sida a provoqué des ravages parmi les jeunes adultes, réduisant de manière alarmante l'espérance de vie et créant d'énormes obstacles au développement économique et social. Parallèlement, les pays développés ainsi que certains pays en développement ont connu un accroissement des maladies liées à de mauvais régimes alimentaires, à une vie sédentaire et aux excédents de poids.

33. L'insalubrité de l'eau, la médiocrité des conditions d'assainissement et une mauvaise hygiène sont à l'origine d'une grande partie des problèmes de santé et des maladies que l'on rencontre dans le monde en développement et qui provoquent, chaque année, des millions de décès¹⁴. Le paludisme est endémique dans 101 pays et territoires, où il fait plus d'un million de morts par an. Des millions d'habitants de pays en développement sont exposés au choléra, à la fièvre typhoïde, à l'hépatite A, à la dysenterie, aux vers intestinaux, au trachome, à la cécité des rivières, à la schistosomiase, à l'intoxication par l'arsenic et à la fièvre de dengue, maladies qui sont toutes d'origine hydrique.

34. Au cours de la dernière décennie, la production alimentaire mondiale a continué d'augmenter plus rapidement que la population mondiale et, dans de nombreux pays, le prix des produits vivriers a baissé tandis que la nutrition s'améliorait. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la superficie des terres cultivées et l'amélioration des rendements agricoles sous l'effet d'un recours accru à l'irrigation, de l'utilisation de semences de meilleure qualité, d'une gestion plus ciblée et plus rationnelle des facteurs de production agricoles et de certains progrès techniques. Malheureusement, certaines pratiques agricoles ont entraîné une dégradation de l'environnement. En Afrique, la productivité agricole étant restée très faible alors que l'accroissement démographique demeurait soutenu, de nombreux pays ont vu s'accroître leur dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires.

35. Pour soutenir et accroître la productivité agricole, on a introduit des techniques agricoles plus durables, notamment l'agriculture écologique qui protège les sols et les ressources en eau tout en réduisant la durée et la difficulté du travail de préparation du terrain, la consommation de carburant et les apports de produits chimiques. La mise au point et l'adoption de techniques de lutte intégrée contre les ravageurs a également donné de bons résultats, en permettant de pratiquer une agriculture intensive écologiquement viable tout en limitant les atteintes à l'environnement. Pour un coût modeste, la gestion intégrée des ravageurs a accru la durabilité des systèmes agricoles et écologiques, en permettant de réduire les applications de pesticides grâce à l'utilisation de plantes résistantes aux parasites, l'introduction d'ennemis naturels de ces organismes et le recours à des techniques de culture appropriées.

36. La demande de denrées alimentaires et autres produits agricoles ne cessant d'augmenter, la superficie de terres cultivées a néanmoins augmenté, empiétant sur les forêts et les prairies et provoquant la disparition de terrains marécageux, ce qui a entraîné un déclin de la diversité biologique et la raréfaction de certains biens et services d'environnement. La dégradation des sols concerne au moins deux milliards d'hectares et, à l'échelle mondiale, sans doute jusqu'aux deux tiers des terres agricoles.

37. Les catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les inondations, les glissements de terrain, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques sont à

l'origine de souffrances humaines et de pertes économiques importantes et entravent considérablement le développement des communautés vulnérables. Un mauvais aménagement des terres peut accroître la fréquence et la gravité de certaines catastrophes naturelles, notamment des inondations, dont une planification des établissements humains mal conçue combinée à un manque de préparation aux situations d'urgence peut aggraver considérablement les conséquences. Les troubles et les guerres civiles provoquent régulièrement une dégradation des sols et des ressources en eau ainsi que des pertes en vies humaines, l'apparition de maladies, de famines, de déplacements de population et d'autres menaces au bien-être et au développement de l'humanité¹⁵.

38. Dans de nombreux pays, du fait de l'expansion de l'agriculture irriguée et de l'accroissement de la consommation d'eau à usage industriel et urbain, les ressources en eau douce ont été soumises à des pressions croissantes. Les zones frappées par la pénurie d'eau sont de plus en plus nombreuses, surtout en Afrique du Nord et en Asie occidentale. On estime à 17 % la quantité d'eau supplémentaire que les pays en développement consommeront pour produire leur alimentation dans les 20 prochaines années, compte tenu de l'accroissement de leur population. Au total, le volume d'eau utilisée augmentera de 40 %. On s'attend à ce qu'un tiers des pays situés dans des régions sous stress hydrique soient confrontés à de graves pénuries d'eau au cours du XXI^e siècle. D'ici 2025, jusqu'aux deux tiers de la population mondiale pourraient vivre dans des pays souffrant de manques d'eau plus ou moins graves. Ainsi que l'a souligné la réunion préparatoire pour la région de l'Asie et du Pacifique pour le Sommet mondial pour le développement durable, la salinité de l'eau suscite des difficultés dans de nombreux pays et la contamination par l'arsenic est un grave problème dans certaines régions d'Asie¹⁶. On estime que plus de la moitié des grands fleuves du monde sont gravement pollués (voir E/CN.17/2001/PC/17).

39. La diversité biologique mondiale reste une source de graves préoccupations. Malgré certains aspects positifs tels que le nombre et la superficie des zones protégées, la biodiversité continue de s'appauvrir. On considère plus de 11 000 espèces comme étant menacées d'extinction et plus de 800 ont déjà disparu, pour la plupart à cause de la destruction ou de la dégradation de leur habitat. Environ 5 000 autres espèces risquent de disparaître si on ne fait rien pour enrayer le déclin de leur population.

40. Le produit des pêches de capture est pleinement utilisé dans 50 % des cas environ tandis que 25 % des prises représentent une surexploitation, ce qui laisse une marge de 25 % seulement pour une augmentation éventuelle du rendement¹⁷. Dans la plupart des principales zones de pêche de l'océan Atlantique et dans certaines des zones de pêche de l'océan Pacifique, les captures marines ont atteint leur niveau maximum il y a plusieurs années. Cette surexploitation halieutique compromet non seulement la croissance économique mais aussi la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de nombreuses populations habitant des zones côtières et des petits États insulaires en développement.

41. Dans le monde entier, une grande partie des forêts naturelles continuent d'être transformées en terrains destinés à l'agriculture ou à d'autres usages. Au cours des années 90, on estime que la moyenne de déforestation annuelle globale était de 14,6 millions d'hectares, principalement dans les pays en développement des régions tropicales. Parallèlement, dans certains pays développés ou en développement, on a

observé une expansion des zones forestières au rythme d'environ 5,2 millions d'hectares par an, soit parce que la forêt naturelle s'était reconstituée sur des terrains agricoles abandonnés, soit grâce à des plantations forestières. Cet accroissement des zones forestières contrebalance la déforestation en cours dans d'autres régions, si bien que la perte nette s'élève à 9,4 millions d'hectares, soit 0,2 % de la superficie totale des forêts de la planète. Les taux nets de déforestation sont particulièrement élevés en Afrique et en Amérique du Sud, tandis qu'en Asie, l'effet de la déforestation a été sensiblement atténué par des plantations forestières¹⁸.

42. De nombreuses zones côtières – estuaires, marais, mangroves, lagunes, herbiers et récifs de corail – jouent un rôle majeur dans le niveau de productivité des océans et la protection des fragiles écosystèmes côtiers et marins contre les tempêtes. Quelque 27 % des récifs ont disparu tant sous l'effet direct des activités humaines qu'en raison de changements climatiques et, si des mesures ne sont pas prises d'urgence, on prévoit que d'ici 30 ans la proportion de récifs de corail fonctionnellement morts pourrait encore s'accroître de 32 %¹⁹.

43. Des études scientifiques ont mis en évidence des éléments nouveaux démontrant de façon convaincante que le réchauffement de la planète enregistré ces 50 dernières années résulte largement d'activités humaines. Au cours des 100 prochaines années, ce réchauffement pourrait prendre de telles proportions que ses conséquences pourraient être catastrophiques : montée du niveau des océans et changements climatiques, notamment phénomènes de grande ampleur comme El Niño²⁰. La fréquence accrue des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des températures élevées pourrait mettre en danger la vie et les moyens de subsistance de plusieurs millions de personnes. Les habitants des petits États insulaires en développement et des plaines côtières seraient les plus menacés par la montée du niveau des océans. Or, bien que l'on ait largement pris conscience dans les années 90 de la nécessité de réduire la consommation de combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre, la consommation mondiale de combustibles fossiles continue d'augmenter.

44. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre est due, en grande partie, à une consommation accrue de combustibles fossiles, en particulier dans les transports, dans un contexte de croissance économique. Entre 1992 et 1999, la consommation mondiale d'énergie a augmenté de quasiment 10 %. La consommation énergétique par habitant reste plus élevée dans les pays développés en dépit des initiatives entreprises pour promouvoir l'efficacité énergétique, recourir à des techniques non polluantes et, dans certains cas, réduire la demande en énergie. Suivant la tendance générale en matière de consommation énergétique, les émissions de carbone au niveau mondial ont doublé de 1965 à 1998, leur augmentation atteignant une moyenne annuelle de 2,1 %. Dans les pays développés, en 1999, la consommation moyenne équivalait à 6,4 tonnes de pétrole par an et par habitant, soit 10 fois plus que dans les régions en développement, où elle était de 0,62 tonne par an et par habitant (voir E/CN.17/ESD/2001/2).

45. Au cours des années 90, c'est dans le secteur des transports que la consommation énergétique a augmenté le plus rapidement, la source d'énergie utilisée étant, dans 95 % des cas, le pétrole (voir E/CN.17/2001/PC/20). Cette augmentation devrait se confirmer, au rythme accéléré de 1,5 % par an dans les pays développés et de 3,6 % par an dans les pays en développement. On s'attend à ce que les émissions de gaz carbonique (CO₂) augmentent de 75 % entre 1997 et 2020,

l'augmentation étant particulièrement rapide en ce qui concerne les rejets de gaz carbonique dus à des aéronefs qui devraient s'accroître en moyenne de 3 % par an.

III. Lutte contre la pauvreté et promotion de modes de subsistance viables

46. Réduire la pauvreté et renforcer la durabilité des modes de subsistance passe par le développement économique et social, la gestion durable des ressources et la protection de l'environnement. La dégradation du milieu, l'épuisement des ressources et les catastrophes naturelles touchent de manière disproportionnée les personnes qui vivent dans la pauvreté et sont également particulièrement exposées aux maladies. La lutte contre la pauvreté est une tâche commune qui incombe à tous. Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants politiques du monde entier ont pris un certain nombre d'engagements dans ce domaine. Une mesure concrète pourrait être de rattacher le programme d'action en matière de développement durable aux objectifs que les dirigeants politiques ont approuvés ces dernières années, aussi bien dans le cadre des conférences de l'Organisation des Nations Unies tenues dans les années 90 que lors du Sommet du Millénaire. Les priorités identifiées lors de ces réunions et celles qui ont été mises en relief dans le cadre des réunions préparatoires régionales au Sommet mondial pour le développement durable constituent un bon point de départ pour la recherche des domaines sur lesquels tous devraient faire porter leur attention.

A. Pauvreté en milieu rural, agriculture écologiquement viable et sécurité alimentaire

47. À l'échelle mondiale, environ les trois quarts des pauvres vivent et travaillent dans des zones rurales et dépendent largement du secteur agricole qui assure leur alimentation et leur subsistance. L'amélioration des possibilités d'emploi et de la sécurité alimentaire repose, directement et indirectement, sur l'augmentation de la productivité agricole.

48. La production agricole a augmenté, au niveau mondial, tout au long des années 90, le taux de croissance moyen étant nettement plus élevé dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Elle a cessé de progresser à la fin de la décennie, en grande partie sous l'effet de conditions météorologiques défavorables, notamment d'une sécheresse prolongée qui a gravement perturbé la production vivrière en Asie occidentale et centrale, et d'inondations en Asie orientale. En Amérique centrale, une série de catastrophes naturelles a fortement ralenti la production végétale²¹. En Afrique de l'Est, une grave sécheresse qui a débuté en 1999 et s'est poursuivie jusqu'en 2000, a ravagé les cultures et décimé le bétail. Dans de nombreuses régions d'Afrique, les troubles civils sont un obstacle constant à la production agricole.

49. Pour parvenir à un développement agricole et rural durable, il est nécessaire de se pencher sur un certain nombre de questions, parmi lesquelles l'utilisation des terres, la déforestation, l'approvisionnement en eau et l'irrigation, la désertification, les montagnes, la diversité biologique et la biotechnologie. Dans certaines régions, le stock de ressources naturelles utilisé pour l'alimentation et l'agriculture continue de se détériorer et de diminuer, une mauvaise gestion des terres et des ressources

hydriques faisant progresser la désertification. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devrait être considérée comme un outil primordial dans la lutte contre la pauvreté²².

50. La pauvreté et l'utilisation non viable des ressources en milieu rural sont largement dues au fait que les personnes démunies ne peuvent accéder aux ressources naturelles communes – pâturages, cours d'eau, forêts, etc. – en raison de l'inadéquation du régime foncier, de l'absence de droits reconnus par la loi ainsi que du manque de cadres institutionnels et de relations entre les groupes au niveau local.

51. Dans de nombreuses régions, la rareté et l'utilisation peu rationnelle des ressources en eau rendent de plus en plus problématique l'adaptation de la production vivrière aux besoins d'une population qui s'accroît. Environ 70 % des ressources en eau douce exploitées dans le monde sont destinées à l'agriculture. Bien que les systèmes d'irrigation soient de plus en plus efficaces, les cultures et les plantes ne reçoivent que 30 % de l'eau ainsi distribuée. On observe souvent le même gaspillage dans les opérations d'élevage intensif. Certains pays ont adopté des technologies plus efficaces mais il reste beaucoup à faire pour rationaliser l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole.

52. La libéralisation des échanges peut rendre plus efficaces la production alimentaire et la répartition des produits vivriers, réduisant ainsi les prix à la consommation. Mais, elle risque aussi de compromettre la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations pauvres en milieu rural, les produits d'importation bon marché faisant concurrence aux produits locaux, ce qui peut entraîner une baisse de revenus pour les producteurs locaux et risque d'aggraver leur pauvreté²³. À la libéralisation des échanges s'ajoute le fait que les pays exportateurs subventionnent leur agriculture, ce qui, dans les autres pays, représente un obstacle de taille au développement des zones rurales.

53. Il est possible d'éviter ou de minimiser les effets nocifs de la libéralisation des échanges sur le développement des zones rurales. Les pays exportateurs soucieux de soutenir leur agriculture peuvent compléter le revenu des agriculteurs et les pousser à la conservation au lieu de les inciter à produire plus et de leur donner des primes à l'exportation. Les pays importateurs peuvent diversifier leur production agricole en privilégiant l'agroforesterie, les cultures de substitution et les produits d'origine animale dotés d'une valeur ajoutée, ainsi qu'en favorisant dans les zones rurales des activités économiques autres qu'agricoles susceptibles de créer de nouvelles possibilités d'emploi.

54. La part des ressources destinées au développement agricole et rural dans les budgets nationaux et dans les programmes d'assistance internationaux a diminué. Ce déclin est loin d'être compensé par les investissements du secteur privé. Il est normal qu'une économie se transforme et cesse d'être à prédominance agricole pour faire une large place à l'industrie et aux services, mais, dans de nombreux pays en développement, ce changement est prématuré et marginalise une grande partie de la population rurale.

55. Il est possible d'informer les producteurs et les travailleurs agricoles, les utilisateurs de ressources foncières et les différents acteurs de l'agriculture et du développement rural durables, de les éduquer et de leur donner une formation, pour les aider à mobiliser leurs ressources propres et à agir de leur propre initiative. Nombreux sont les syndicats de travailleurs, associations d'agriculteurs et autres

groupes de la société civile, telles les chambres de commerce et d'agriculture, à avoir renforcé leurs propres capacités de façon à entreprendre des actions individuelles et collectives. Ce type de coopération est le fruit de programmes de recherche, de démonstration et de formation menés dans des exploitations agricoles.

B. Pauvreté urbaine et établissements humains

56. L'exode rural est la cause de l'augmentation du nombre de pauvres dans les zones urbaines. En Afrique, plus de 40 % des ménages des zones urbaines vivent dans l'extrême pauvreté, et en Amérique latine, environ 36 % des ménages urbains dirigés par des femmes sont pauvres²⁴.

Encadré 1 Déchets

L'augmentation rapide du volume de déchets solides est devenue un grave problème pour les municipalités dans les pays développés et en développement. Le volume des déchets produits à Rio de Janeiro a atteint 8 042 tonnes par jour en 1997 par rapport à 6 200 tonnes par jour en 1994, alors que l'augmentation de la population de la ville a été faible. En Norvège, la production de déchets a augmenté de 3 % par an au milieu des années 90, et aux États-Unis, l'augmentation était de 4,5 % par an.

Source : Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Rapport sur l'état des villes dans le monde 2001.

57. La pauvreté urbaine est généralement associée aux taudis et autres logements non viables. Afin de faciliter la vie des pauvres des zones urbaines et de favoriser le développement urbain, les dirigeants du monde entier sont convenus dans la Déclaration du Millénaire d'améliorer sensiblement d'ici à 2020 la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, conformément à l'initiative « Villes sans taudis ni bidonvilles » (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 19).

58. Les établissements humains non viables, taudis ou bidonvilles sont pour la plupart informels et non planifiés; ils sont souvent situés dans des endroits dangereux et ne bénéficient généralement pas de services municipaux de base comme l'eau potable, l'assainissement, les transports en commun, des écoles et des cliniques, ce qui peut être le résultat d'une planification urbaine inadaptée, du manque d'investissements dans les infrastructures, de mouvements spéculatifs ou de l'indifférence envers les besoins des démunis. La réalisation de l'objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire exige une intervention à de nombreux niveaux. L'amélioration de l'accès au logement, à l'eau potable, aux installations d'assainissement, à la santé et à l'éducation est une priorité urgente pour améliorer la vie des habitants de bidonvilles. Des améliorations à long terme exigeraient une meilleure planification urbaine, le respect des droits fonciers et le renforcement des infrastructures urbaines.

59. Au cours des années 90, environ 438 millions d'habitants de pays en développement ont eu plus facilement accès à l'eau potable. Toutefois, du fait de la

croissance rapide des populations urbaines, le nombre de citoyens n'ayant pas accès aux réserves d'eau potable a également augmenté d'environ 62 millions pendant les années 90 (voir E/CN.17/2000/13). On estime qu'en 2025, environ 54 % de la population des pays en développement habitera dans des zones urbaines. Fournir de l'eau potable et des services d'assainissement adéquats à la population urbaine et périurbaine croissante est un défi majeur.

Encadré 2

Action 21 au niveau local

Parmi les initiatives importantes pour le développement durable, on peut citer le programme local Action 21 du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, qui vise plus particulièrement à mieux sensibiliser les autorités locales à l'importance d'un développement rationnel des établissements humains et d'une gestion mondiale de l'environnement, et à les encourager à participer plus activement et plus résolument à ces processus. La coopération offerte par le Conseil permet de réaliser des économies d'échelle, de tirer des enseignements des expériences des autres et de donner la plus large diffusion possible à ces enseignements.

60. Les progrès réalisés dans l'assainissement urbain ont été plus encourageants. Au cours des années 90, environ 542 millions d'habitants de zones urbaines dans les régions en développement ont obtenu l'accès à des installations d'assainissement urbain, alors que le nombre de personnes n'y ayant pas accès a baissé d'environ 41 millions. Cette tendance enregistrée au niveau mondial est principalement due aux progrès réalisés en Asie et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

61. La viabilité du développement urbain est toutefois menacée par une demande supplémentaire considérable pour les installations de traitement des eaux usées et des déchets solides, qui sont déjà insuffisantes pour faire face à la demande actuelle (voir E/CN.17/2000/13).

62. Au cours des dernières années, on s'est davantage préoccupé de l'élimination des déchets dangereux, qui sont souvent jetés dans des décharges avec d'autres sortes de déchets, ce qui pose de graves risques de santé pour les pauvres, en particulier les enfants, qui survivent en récupérant les déchets. Certaines maladies à vecteur, comme la fièvre dengue, sont dues à une mauvaise élimination des déchets solides. Certaines villes ont été victimes d'épidémies en raison de la mauvaise gestion des déchets, ce qui a conduit à des pertes humaines et économiques considérables.

63. Bien que certains pays préconisent des politiques de réduction, de recyclage et d'élimination sans danger des déchets, la plupart des pays en développement sont en retard dans ce domaine. Il existe un grand potentiel de ramassage des ordures à fort coefficient de main-d'oeuvre avec récupération des ressources et recyclage.

Encadré 3

Maurice : programmes relatifs aux établissements humains

La National Housing Development Company a été créée par le Gouvernement pour exécuter un programme national de logement en faveur des couches défavorisées de la population. Un projet ambitieux de parcelles viabilisées destinées aux ménages démunis est également prévu. Par ailleurs, un système de certificats et de nouvelles mesures d'incitation ont été mis en place pour encourager le secteur privé à jouer un rôle plus dynamique en ce qui concerne le logement et le développement des établissements humains.

Source : Profil de pays relatif à Maurice.

64. Les contributions et le potentiel de groupes de citoyens, d'organisations communautaires et de responsables civils ont été davantage pris en compte. Certaines initiatives communautaires ont permis aux familles à faible revenu de participer à l'amélioration de la communauté, à l'établissement du budget, à la planification à l'échelle de la ville, à la planification en vue des catastrophes et à d'autres activités de développement urbain durable.

65. Dans de nombreux pays, le secteur de l'infrastructures a fait l'objet de réformes qui ont abouti à des partenariats secteur public-secteur privé qui apportent un capital très nécessaire et permettent d'étendre la portée des services existants.

C. Dynamique démographique

66. Le taux global de fécondité dans les pays en développement a été ramené à un peu moins de trois enfants par femme, soit environ moitié moins qu'à la fin des années 60, et on s'attend à ce qu'il soit encore réduit, pour atteindre environ 2,1 enfants par femme, soit le taux de remplacement, en 2050. Dans les pays développés, le taux de fécondité est actuellement de 1,6 enfant par femme, soit en deçà du taux de remplacement, ce qui se traduit par un vieillissement de la population et, dans certains pays, un déclin démographique. Toutefois, la population mondiale totale continuera à augmenter, en particulier dans les pays les moins avancés, dont la population totale devrait presque tripler entre 2000 et 2050, passant de 658 millions à 1,8 milliard d'habitants. Les effets d'une croissance rapide de la population sur le développement et l'environnement pourraient être importants pour ces pays, qui souffrent déjà de ressources très limitées et d'un environnement peu résistant.

67. Des migrations importantes des zones rurales vers les zones urbaines se poursuivent dans la plupart des pays en développement. L'urbanisation rapide a conduit à un nombre croissant de « mégavilles » qui, dans de nombreux cas, épuisent les ressources environnementales locales et ont conduit au développement de gigantesques bidonvilles périurbains. Le pourcentage de la population urbaine dans le monde est passé de 30 % en 1950 à 47 % en 2000 et devrait dépasser 50 % entre 2005 et 2010²⁵. Les autorités urbaines s'efforcent de fournir l'infrastructure et les services sociaux de base et de faire face aux effets sur le développement et sur l'environnement d'une population croissante.

Encadré 4

Philippines : programmes en matière de population

Le Programme philippin de gestion de la population a été créé en 1993 pour veiller à l'équilibre entre la population et les ressources. Le plan de promotion du Programme philippin de gestion de la population, qui fait intervenir plusieurs institutions, a été formulé en 1996 pour

guider la Commission de la population dans son rôle d'institution chef de file en matière de population et de développement.

Source : Profil de pays relatif aux Philippines

68. Dans les pays les plus touchés par le VIH/sida, la mortalité a augmenté, en particulier parmi les jeunes adultes, ce qui a créé des déséquilibres dans la composition par âge et par sexe de la population et fait des millions d'orphelins.

D. Santé et développement durable

69. Le développement durable est impossible si on ne s'attaque pas aux causes des troubles de la santé et de leurs effets sur le développement. De nombreux problèmes de santé sont causés ou aggravés par la pollution de l'air et de l'eau, le bruit, l'entassement, l'insuffisance des ressources en eau, un mauvais assainissement, l'élimination non adéquate des déchets, la contamination d'origine chimique, les risques d'empoisonnement et les risques physiques liés à la croissance de villes à forte densité de population. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que la mauvaise qualité de l'environnement contribue à 25 % de toutes les maladies évitables dans le monde aujourd'hui. La pollution atmosphérique, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, y compris sur les lieux de travail, continue d'être une cause principale de maladies respiratoires et autres troubles, particulièrement chez les enfants (asthme et infections respiratoires aiguës), et les femmes et les personnes âgées (troubles respiratoires chroniques). Environ 2,1 millions de personnes, dont 1,8 million vivant dans des zones rurales de pays en développement, meurent chaque année à cause de la pollution atmosphérique intérieure due aux combustibles traditionnels issus de la biomasse, 80 % des victimes étant des femmes et des filles.

70. Les établissements urbains mal gérés et les logements surpeuplés font que les maladies infectieuses se répandent plus facilement et encouragent l'utilisation de drogues illicites et la violence. Une mauvaise santé peut être un facteur qui empêche les pauvres des zones urbaines de participer aux efforts de développement communautaire et d'épanouissement personnel. La croissance urbaine a dépassé la capacité de nombreuses autorités municipales et locales de fournir des services de santé, même fondamentaux.

Encadré 5

Malnutrition/suralimentation

Près de 30 % de la population mondiale souffrent de l'une ou plusieurs des formes de la malnutrition et près de 50 % des 10 millions de décès enregistrés chaque année parmi les enfants de moins de 5 ans dans les pays en développement sont associés à la malnutrition et à une insuffisance pondérale. Par ailleurs, une alimentation comportant davantage d'aliments riches en graisse et en sucre et moins de fruits et de légumes, ainsi que des modes de vie plus sédentaires liés à l'industrialisation, à l'urbanisation, au développement économique et à la commercialisation des produits au niveau mondial, ont un effet négatif sur l'état nutritionnel des habitants des pays développés et de certains pays en développement.

Source : OMS.

71. Plusieurs centaines de millions de personnes continuent à être infectées chaque année par le paludisme, et près de 300 millions de cas cliniques et plus d'un million de décès sont enregistrés dans le monde chaque année. Le problème s'aggrave dans de nombreux pays en raison de la détérioration de l'infrastructure de la santé publique, des modifications du climat et de l'environnement, des migrations humaines causées par des conflits, de la pauvreté croissante et de l'apparition de parasites résistant aux médicaments. Le paludisme a ralenti de 1,3 % par an au moins la croissance économique des pays touchés en Afrique.

72. Plusieurs maladies causées par des parasites continuent à provoquer de nombreux cas de morbidité et d'invalidité. En Afrique de l'Ouest, l'onchocercose (cécité des rivières) a toutefois été quasiment éliminée dans 11 pays grâce à un programme axé sur le contrôle du vecteur et le traitement au niveau communautaire, guérissant des millions de personnes de l'infection et libérant des millions d'hectares de terre situées au bord des rivières pour des établissements et des cultures. On s'efforce de surveiller, de combattre et d'éliminer la maladie dans les pays qui en sont encore victimes en Afrique et en Amérique.

Encadré 6

Campagne « Faire reculer le paludisme »

La campagne « Faire reculer le paludisme », lancée par l'OMS, est une stratégie intégrée qui touche la santé, l'environnement et le développement durable, en s'attaquant aux causes sous-jacentes du paludisme et en renforçant la capacité de gérer, diagnostiquer et traiter la maladie. Toutefois, l'utilisation continue du DDT, qui est un polluant organique persistant, pour lutter contre la maladie est un problème pour l'environnement.

73. Le VIH/sida a eu un effet dévastateur sur l'espérance de vie dans certains pays, la ramenant aux niveaux d'avant 1980. Au cours des années 90, l'espérance de vie a baissé de 6,3 ans dans les neuf pays les plus touchés par le VIH/sida²⁶. Il s'agit de la

menace sanitaire nuisible au développement qui augmente le plus rapidement aujourd'hui. Environ 36 millions d'adultes et d'enfants vivent actuellement avec le VIH/sida, 95 % d'entre eux dans les pays en développement et 25 millions d'entre eux en Afrique subsaharienne. Plus de 12 millions d'Africains sont morts du sida (plus de 2 millions en une seule année), et 13,2 millions d'enfants sont devenus orphelins²⁷.

74. On se préoccupe de plus en plus de l'innocuité des produits alimentaires, aussi bien en ce qui concerne les substances chimiques que les micro-organismes. Dans de nombreuses parties du monde, une augmentation des maladies d'origine alimentaire a été enregistrée au cours de la dernière décennie, en particulier en raison du mouvement des animaux, des produits d'origine animale et des aliments pour animaux. Par ailleurs, les conséquences directes et indirectes pour la santé, qu'elles soient positives ou négatives, des applications de la biotechnologie à la production alimentaire sont des sujets de préoccupation et doivent être évaluées. Alors que l'accroissement du commerce des aliments des avantages, il peut également contribuer à une diffusion accrue de maladies d'origine alimentaire.

75. Plus de 2 milliards de personnes dans le monde en développement dépendent de l'énergie traditionnelle issue de la biomasse, y compris le bois, les excréments d'animaux et les résidus agricoles, ce qui est lié à la pollution atmosphérique intérieure et à une variété de problèmes de santé, notamment des infections respiratoires aiguës, la bronchite chronique, l'emphysème et d'autres problèmes de santé, qui causent des millions de décès chaque année, plus particulièrement chez les femmes et les enfants.

76. La plupart des facteurs déterminants de maladies, et leurs solutions, échappent au contrôle direct du secteur de la santé et dépendent de secteurs comme l'environnement, l'eau et l'assainissement, l'agriculture, l'emploi, les modes de vie urbains et ruraux, le commerce, le tourisme, l'énergie et le logement. Tenir compte des facteurs sous-jacents de la santé est essentiel pour garantir une amélioration durable de la santé. Des mesures aux niveaux local, national et mondial sont nécessaires pour faire face à l'incidence de ces facteurs généraux sur la santé.

E. Éducation

77. L'éducation à tous les niveaux est la clef du développement durable. Éduquer les gens suivant l'optique du développement durable ne veut pas seulement dire ajouter la protection de l'environnement aux programmes d'études, mais également favoriser un équilibre entre les objectifs économiques, les besoins sociaux et la responsabilité écologique. L'éducation doit donner aux étudiants les capacités, les perspectives, les valeurs et les connaissances leur permettant de vivre de façon durable dans leur communauté. Elle doit être interdisciplinaire et intégrer des concepts et des outils analytiques de plusieurs disciplines. Peu de modèles efficaces de programmes éducatifs au service du développement durable existent actuellement²⁸.

78. L'une des raisons qui expliquent que l'éducation pour le développement durable a peu progressé est que les ressources financières consacrées à la mise en oeuvre de cette initiative ont été limitées à quelque niveau que ce soit. Toutefois, dans de nombreux pays, le défi le plus important est encore de fournir un financement adéquat à l'éducation de base. L'éducation est systématiquement sous-

financée et l'investissement dans l'éducation ne s'est pas beaucoup amélioré, que ce soit par des sources nationales ou internationales.

Encadré 7

Scolarisation

Au cours des 10 dernières années, les pays en développement en général ont atteint un taux de scolarisation dans le primaire de plus de 80 %. Toutefois, plus de 113 millions d'enfants ne sont pas scolarisés en cycle primaire dans les pays en développement. Davantage d'élèves suivent désormais des études secondaires et l'augmentation du taux de réussite dans le deuxième cycle d'enseignement secondaire est très marquée. Le nombre d'enfants non scolarisés a baissé de façon générale, mais les différences entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire subsistent dans de nombreuses régions et les filles sont toujours désavantagées. Bien que l'analphabétisme des adultes pose encore un problème majeur dans de nombreuses parties du monde, le nombre d'adultes alphabétisés a nettement augmenté et le taux mondial d'alphabétisation des adultes est actuellement de 85 % pour les hommes et de 74 % pour les femmes. Toutefois, les disparités dans les possibilités d'éducation ne se réduisent que lentement, comme le montrent les différences constatées en fonction des revenus, du sexe, des handicaps, de l'ethnie et les différences entre zones urbaines et zones rurales.

Source : E/CN.17/2001/PC/7.

79. L'expérience acquise au cours de la dernière décennie montre qu'il est utile d'adapter l'éducation aux besoins des démunis, plus particulièrement des femmes et des filles. Les investissements consacrés à l'éducation des femmes et des filles se traduisent directement par une meilleure alimentation pour toute la famille, de meilleurs soins de santé, une baisse de la fécondité, une réduction de la pauvreté et de meilleurs résultats économiques en général. Toutefois, l'écart entre le nombre de garçons et de filles dans les écoles reste très important et a même parfois augmenté. La Déclaration arabe au Sommet mondial pour le développement durable, adoptée par les ministres arabes du développement, de la planification et de l'environnement lors de la réunion préparatoire du Sommet tenue au Caire, demande qu'une plus grande importance soit accordée à l'éducation des femmes et que les programmes sociaux visant à sensibiliser à l'importance de la planification familiale et du soin des enfants soient renforcés (voir S/2001/).

80. La formation des enseignants est une priorité majeure car les enseignants peuvent être les agents du changement à l'appui du développement durable. Des efforts ont été déployés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement pour mettre au point des directives internationales afin de réorienter la formation des enseignants. Une approche interdisciplinaire a également été introduite dans l'enseignement et la recherche. Toutefois, les organismes professionnels, les systèmes d'affectation des ressources, les schémas de carrière et les critères de promotion continuent fermement à maintenir des délimitations entre disciplines académiques.

Encadré 8

Cuba : programmes en matière d'éducation

À Cuba, le Ministère de l'éducation assure la coordination du « Programme pour la vie », un projet communautaire national consacré à l'éducation familiale, à la santé et à l'environnement. Le Centre d'information, d'éducation et de gestion en matière d'environnement a mis au point un projet éducatif intitulé « Mission environnementale : les enfants et les jeunes au service du développement durable ».

Le Ministère de la culture, avec l'appui de l'UNESCO, coordonne le projet culturel communautaire. Par ailleurs, une stratégie nationale d'éducation en matière d'environnement est intégrée dans les programmes sectoriels et provinciaux.

81. L'enseignement non traditionnel, y compris l'information du public, est un instrument clef de promotion du développement durable et complète l'éducation formelle, qui évolue parfois lentement. Les médias et les ONG ont un rôle de premier plan à jouer pour éduquer le public, en collaboration avec d'autres grands groupes et d'autres intervenants.

IV. Modes de consommation et de production durables

82. Il ne peut y avoir de développement durable sans une refonte radicale des modes de production et de consommation des sociétés industrialisées. Depuis la CNUED, plusieurs principes ont été définis afin de donner une orientation pratique à la notion de production et de consommation durables. Des modes de production moins polluants, la prévention de la pollution, l'écoresponsabilité, des politiques intégrées de production, les initiatives « Facteur 4 » et « Facteur 10²⁹ » et le découplage de la croissance économique et des pressions exercées sur l'environnement³⁰ figurent parmi les nouvelles approches.

Encadré 9

Évolution de la production

Le développement économique de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord s'est accompagné d'une évolution structurelle du système de production, qui s'est manifestée par un glissement des activités à forte intensité de matériaux et d'énergie vers les services. Le secteur industriel a également évolué, les industries traditionnelles grosses consommatrices de matières premières et d'énergie – fonderies, aciéries et raffineries de pétrole – cédant le pas devant les secteurs de l'électronique et de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique et de la chimie avancée. Cette évolution, couplée à une hausse du rendement énergétique, a permis de réduire l'intensité énergétique (par unité de PIB) de plus de 25 % ces 20 dernières années. Toutefois, l'augmentation en volume de la consommation des biens et des services a contrebalancé cette baisse.

Source : E/ECE/AC.22/2001/3.

83. La mise en pratique de ces principes a toutefois progressé lentement et les résultats obtenus sont modestes. La déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la réunion ministérielle régionale de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en vue du Sommet mondial pour le développement durable a montré que les progrès accomplis en matière d'écorendement dans les pays de la CEE et dans le découplage des pressions exercées sur l'environnement et des progrès économiques avaient été annulés par l'augmentation globale de la consommation. L'exploitation des ressources naturelles et la pollution ne cessent d'augmenter³¹.

84. De nombreux pays et secteurs se tournent de plus en plus vers des instruments économiques pour rendre les modes de production et de consommation plus viables. Plusieurs pays développés et pays en développement ont introduit des redevances et des taxes écologiques dans leurs régimes fiscaux³². Encore peu répandues, des méthodes telles que les permis négociables – droits de pollution, droits d'utilisation de l'eau, licences de pêche et autorisations concernant le développement foncier – sont cependant en train de se multiplier. Certains pays ont introduit des systèmes de consigne, qui jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion des déchets. On note également un recours croissant, quoique encore modeste, à des mesures incitatives, telles que des amendes pour non-conformité et des garanties de bonne exécution. Des codes de conduite d'application facultative peuvent par ailleurs grandement contribuer à faire évoluer les modes de consommation et de production.

85. Si des subventions ciblées peuvent servir à promouvoir des pratiques durables, le système actuel de subventions incite plutôt à perpétuer des modes de consommation de l'énergie et des ressources naturelles à la viabilité et aux rendements douteux. On estime que le montant annuel mondial des subventions, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, se situe entre 650 et 1,5 milliard de dollars (E/CN.17/1999/2). La suppression ou la réduction de ces subventions faciliteraient l'introduction de pratiques plus viables et permettraient aux gouvernements de faire des économies.

86. Du fait que les consommateurs prennent de plus en plus conscience des enjeux du développement durable, notamment pour ce qui est des questions de santé, des conditions de travail et des conséquences pour l'environnement, le marché des produits « verts » et des produits satisfaisant à des pratiques commerciales loyales a connu un essor rapide depuis les années 80, en particulier dans les pays développés. Les associations de consommateurs et les organisations non gouvernementales ont joué un rôle important en informant le public des effets liés aux différents modes de consommation. Cette tendance devrait encore s'accroître, car de manière générale les jeunes s'intéressent non seulement au produit fini mais aussi aux conditions dans lesquelles il a été fabriqué. Rendre la chaîne d'approvisionnement plus propre, délaissier les biens au profit des services, tenir compte de la durée de vie des biens et des services et adopter des pratiques commerciales et publicitaires avisées sont autant de méthodes permettant de promouvoir des modes de consommation viables.

87. Les normes de production écologiques et sociales et les labels écologiques aident les consommateurs à arrêter leur choix en connaissance de cause mais, dans le même temps, ils posent des difficultés aux petits producteurs, notamment dans les pays en développement. Quelques producteurs des pays en développement ont profité de l'engouement suscité par les produits écologiques pour s'implanter sur de nouveaux marchés à l'exportation, tels que le marché des produits biologiques. Toutefois, cet engouement seul ne suffit pas à régler les problèmes plus

fondamentaux que pose la transformation des modes de consommation. Il faut aussi veiller à ce que les normes de production ne fassent pas obstacle aux échanges commerciaux et aider les exportateurs des pays en développement à s'adapter aux conditions en vigueur sur les marchés internationaux.

88. Dans sa décision 54/449, l'Assemblée générale a renforcé les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur en y incluant des principes de consommation durable, se fondant pour ce faire sur les travaux de la Commission du développement durable. Les différentes parties prenantes disposent désormais d'un ensemble cohérent de règles, qui leur permet d'agir en faveur de modes de consommation durables et de la protection du consommateur.

A. Énergie et transports

Énergie

89. L'énergie est l'un des moteurs de la croissance économique et de l'équité sociale. C'est également une source de pollution atmosphérique qui n'est pas dénuée de conséquences pour la santé et l'environnement. Les difficultés qui attendent le secteur de l'énergie dans les 50 ans à venir ne tiennent pas à l'épuisement des réserves de combustibles fossiles mais plutôt aux problèmes environnementaux, sociaux et géopolitiques posés par les modes de production et de consommation d'énergie.

90. Il est possible de faciliter l'adoption de modes de production et de consommation durables de nature à étayer le développement économique et social au moyen de politiques et de mesures appropriées, telles que l'abandon du charbon et du pétrole au profit du gaz naturel, la mise au point d'énergies renouvelables et de techniques évoluées d'exploitation des combustibles fossiles et l'adoption de techniques offrant de meilleurs rendements. Soucieux de répandre l'usage des énergies renouvelables, de nombreux pays ont introduit des politiques qui s'articulent autour de mesures d'incitation économique, d'activités de recherche-développement, du renforcement des capacités institutionnelles et de mécanismes de financement et de crédit novateurs. Plusieurs se sont dotés d'une réglementation et ont imposé aux compagnies d'électricité des conditions régissant les investissements et l'utilisation des combustibles non fossiles aux fins de promouvoir les énergies renouvelables. Toutefois, le recours aux énergies renouvelables est encore très modeste.

91. La mise au point et l'application de techniques évoluées d'exploitation des combustibles fossiles qui produisent des rejets atmosphériques quasi nuls, en particulier pour ce qui est des gaz à effet de serre, ont beaucoup progressé. On note également des améliorations dans les domaines suivants : production industrielle, éclairage, appareils électroménagers, transport et régulation thermique des bâtiments. Toutefois, les gains obtenus ont été tempérés par une hausse de la production et de la consommation.

Encadré 10

Consommation mondiale d'énergie

La consommation d'énergie dans le monde a considérablement augmenté depuis 1992 et, selon les estimations, elle devrait continuer à progresser au rythme de 2 % par an jusqu'en 2020. La part relative des différentes formes d'énergie a quelque peu évolué, avec une augmentation de la consommation de gaz naturel, un ralentissement de la progression de la consommation de charbon et une hausse de la part des énergies renouvelables, laquelle devrait atteindre 3 % du total de la consommation en 2020, contre 2 % actuellement. Toutefois, l'augmentation globale de la consommation d'énergie d'ici à 2020 devrait provoquer une hausse des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique, à moins que des mesures draconiennes ne soient prises entre-temps.

Source : Agence internationale de l'énergie. Perspectives énergétiques mondiales, 2000. Paris, OCDE/AIE, 2000.

92. L'énergie nucléaire, qui représente quelque 16 % de la production mondiale d'électricité, soulève des interrogations. La sûreté et le rapport coût-rendement, en particulier si l'on prend en compte le combustible irradié, la gestion des déchets radioactifs, les effets transfrontières et le démantèlement des centrales à la fin du cycle d'exploitation, restent problématiques.

93. La privatisation des secteurs de la production et de la distribution d'électricité tant dans les pays développés que dans les pays en développement a contribué dans une certaine mesure à améliorer les rendements et à réduire le gaspillage. Toutefois, il importe que les pouvoirs publics veillent à ce que les priorités de développement durable ne soient pas reléguées aux oubliettes à mesure que les activités de production passent aux mains du secteur privé. L'augmentation des prix et le maintien des services proposés aux pauvres suscitent également des inquiétudes. Des politiques visant à aider les pauvres à obtenir des emprunts leur permettant de payer les services dont ils bénéficient, des programmes de subventions croisées novateurs et des arrangements de coopération pourraient régler certains problèmes et contribuer à faire reculer la pauvreté.

94. Vues sous l'angle du développement durable, la production et la consommation d'énergie devraient s'accompagner de mesures visant à ouvrir plus largement et à un coût plus abordable l'accès à l'énergie commerciale. Dans les pays en développement, plus de 2 milliards de personnes ne bénéficient pas des formes d'énergie modernes, malgré l'extension des réseaux de distribution nationaux intervenue depuis plusieurs dizaines d'années. L'amélioration de la situation passe par l'adoption de toute une palette de mesures novatrices.

Transports

95. Les transports, à l'instar de l'énergie, sont un élément indispensable de la modernisation et du développement. À l'heure de la mondialisation, le secteur des transports est d'autant plus crucial que les entreprises en lice sur les marchés internationaux doivent pouvoir acheminer leurs marchandises avec rapidité et efficacité entre le lieu de production et les marchés. Or bien souvent, les transports

polluent l'atmosphère, dégradent les sols et produisent des nuisances sonores, en particulier dans les villes. Les embouteillages et les accidents se soldent par des coûts humains et économiques supplémentaires. Des mesures s'imposent si l'on veut organiser dans des conditions de sécurité les déplacements d'une population mondiale en augmentation, tout en réduisant les dommages environnementaux.

96. Les infrastructures de transport influent grandement sur l'implantation et la croissance des établissements humains. Les investissements relatifs aux transports peuvent avoir des effets positifs en matière de développement durable s'ils s'accompagnent de plans d'occupation des sols qui limitent l'étalement urbain et d'une politique d'urbanisation qui réponde aux besoins des pauvres en matière de transport. S'ils sont bien conçus et qu'ils satisfont aux impératifs de sécurité, les réseaux de transport peuvent contribuer à répondre aux besoins sociaux et à intensifier l'activité économique avec des effets réduits sur l'environnement.

97. Les perfectionnements apportés aux véhicules automobiles et aux réseaux de transport ont permis aux pays industrialisés et à certains pays en développement de réduire notablement le smog, la pollution atmosphérique par le plomb et d'autres types de pollutions dues à la circulation automobile. Les résultats sont néanmoins insuffisants. Le dioxyde de carbone (CO₂) rejeté par le secteur des transports représente une part croissante des émissions de gaz à effet de serre. Dans les pays en développement, l'augmentation du revenu par habitant et la croissance démographique se sont traduites par une hausse rapide de la demande en matière de transport et, partant, de la consommation d'énergie. Pourtant, dans nombre de ces pays, les réseaux de transport sont encore insuffisants. En Afrique, seuls 20 % des déplacements se font par des moyens motorisés. De nombreux pays disposent donc de la marge de manoeuvre nécessaire pour se doter de réseaux de transport qui contribuent au développement durable, ce qui est le cas des réseaux de transport public puisqu'ils apportent de nombreux avantages sociaux, économiques et environnementaux.

98. De nombreux pays s'emploient à mettre au point des carburants de remplacement et de nouveaux moteurs. On trouve désormais sur le marché des véhicules dont les émissions de polluants atmosphériques et de CO₂ ont été réduites. C'est notamment le cas des véhicules à moteur hybride et des véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé. On a également obtenu des résultats prometteurs avec des véhicules à pile à combustible à pollution nulle, mais le stade de la viabilité commerciale n'est pas encore atteint. Dans un souci de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de CO₂ liées aux transports, on pourrait s'attacher dans un premier temps à améliorer le rendement énergétique et les transports collectifs.

B. Industrie

99. L'industrie doit jouer un rôle déterminant en facilitant la réalisation de nombreux objectifs économiques et sociaux, tels que la création d'emplois, les innovations techniques, la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, les conditions d'emploi, et un meilleur accès à l'éducation et aux soins de santé³³. Par ailleurs, le secteur industriel consomme de vastes quantités d'énergie et de ressources naturelles et produit de grandes quantités de déchets et d'émissions.

Encadré 11

Pacte mondial

L'Organisation des Nations Unies a introduit le Pacte mondial afin de promouvoir la croissance durable et le civisme grâce au dévouement et à la créativité des chefs d'entreprise. Dans le Pacte, il est demandé aux entreprises d'adopter neuf principes universels dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail et de l'environnement. Il a pour objet de rassembler les entreprises privées et les organismes des Nations Unies, les organismes internationaux du travail, les organisations non gouvernementales et d'autres parties afin d'encourager les partenariats et de mettre en place un marché mondial plus inclusif et plus équitable. Plusieurs centaines d'entreprises dans toutes les régions du monde se sont engagées à appuyer le Pacte mondial et appliquent les neuf principes (consulter <<http://www.unglobalcompact.org>>).

100. Afin de faciliter l'introduction de techniques plus propres, plus efficaces et plus productives, un nombre croissant de pays en développement et en transition ont établi, souvent avec l'assistance d'organisations non gouvernementales ou de pays donateurs, des centres nationaux de production moins polluante pour aider les entreprises à devenir moins polluantes, plus efficaces et plus rentables.

Encadré 12

Programmes de certification de gestion de l'environnement

Un nombre croissant d'entreprises dans les pays en développement et les pays développés ont obtenu la certification de leurs systèmes de gestion de l'environnement en vertu des critères ISO 14000 de l'Organisation internationale de normalisation ou du Plan européen de gestion et d'audit écologiques. En outre, la participation accrue des parties intéressées a encouragé les entreprises à adopter des politiques de responsabilité sociale et à présenter des rapports sur des questions environnementales et sociales. L'Initiative mondiale sur les rapports de performance est une activité internationale à participation multiple qui vise à mettre en place un cadre commun pour l'établissement volontaire de rapports sur les aspects économiques, environnementaux et sociaux des activités, des produits et des services au niveau d'un organisme.

101. Le secteur industriel a également élaboré, souvent par le biais des associations industrielles, des codes de conduite volontaires, des chartes et des codes de bonne pratique concernant les résultats à obtenir dans le domaine social et dans le domaine de l'environnement. Le mouvement pour la « responsabilité des sociétés » s'élargit dans les pays développés, où les entreprises constatent que de meilleures conditions de travail et des formes plus consultatives de gestion permettent d'obtenir de meilleurs résultats économiques et environnementaux.

102. Des alliances stratégiques ont été établies entre des entreprises privées et des universités et laboratoires pour des activités de recherche-développement dans le

domaine des innovations technologiques. Ces partenariats sont particulièrement intéressants pour les petites et moyennes entreprises, qui très souvent n'ont pas les ressources financières et les compétences techniques pour entreprendre elles-mêmes des activités de recherche-développement. Des efforts sont également déployés dans un certain nombre de pays pour promouvoir la comptabilité de la gestion de l'environnement dans le secteur industriel, afin de faciliter l'identification et l'application de mesures rentables pour réduire la consommation de ressources, la pollution et les déchets sans réglementation ou contrôle de la part du gouvernement. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir les modes de production viables.

C. Tourisme

103. Le tourisme est l'un des secteurs les plus importants et les plus dynamiques du monde. Le tourisme est souvent considéré comme un secteur de croissance prometteur dans les pays qui ont un environnement naturel attrayant pour les touristes, car ces pays rencontrent souvent des difficultés pour développer d'autres sources de devises étrangères au moyen des exportations. Dans certaines régions, l'écotourisme fournit des ressources qui permettent de protéger des zones qui ont un intérêt écologique spécial. Toutefois, une croissance non contrôlée du tourisme visant à obtenir des avantages à court terme a souvent des effets négatifs sur l'environnement et la société, et peut détruire la base même qui attire le tourisme. Le secteur touristique doit être planifié et géré d'une manière viable et avec une vision à long terme afin d'offrir des avantages économiques et des possibilités de revenus aux collectivités d'accueil et de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la conservation des ressources et à la préservation du patrimoine culturel.

104. Les petits États insulaires en développement rencontrent des difficultés particulières. En raison de la fragilité des écosystèmes et des possibilités limitées pour les stratégies de développement des petits États insulaires, les préoccupations concernant l'impact du tourisme sur l'environnement sont particulièrement sérieuses. Une planification intégrée peut rendre le tourisme compatible avec la conservation des écosystèmes et la préservation de l'héritage historico-culturel ainsi qu'avec les objectifs de croissance économique.

105. L'intégration des principes et des pratiques de développement durable dans la planification et l'exécution des opérations touristiques est devenue de plus en plus répandue dans de nombreux pays. Dans plusieurs pays, le gouvernement national ou les pouvoirs locaux ont adopté ou appuyé des systèmes de certification touristique et de certification écologique des produits. Dans d'autres pays, on s'est efforcé d'introduire les questions de durabilité dans les programmes d'éducation et de formation sur le tourisme. En général, l'industrie hôtelière a accepté la nécessité d'introduire des systèmes de gestion de l'environnement dans ses opérations et, dans certains cas, a adopté volontairement de tels systèmes. D'autres secteurs, comme les voyageurs et les croisières, ont également lancé des initiatives volontaires, souvent avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies.

106. Le principal défi que doit relever le secteur du tourisme est d'appliquer plus largement et plus efficacement les connaissances actuelles concernant la durabilité à la planification et au développement des installations touristiques et aux opérations quotidiennes des entreprises touristiques. Il faut adapter les techniques de

planification, de gestion et de contrôle aux besoins locaux, en étant guidé par une bonne compréhension des conditions, des besoins et des perspectives de développement des collectivités locales.

V. Protéger l'intégrité des écosystèmes entretenant la vie

107. Les activités humaines ont un impact de plus en plus grand sur l'intégrité d'écosystèmes naturels complexes qui fournissent un appui essentiel à la santé humaine et aux activités économiques. L'application d'une approche fondée sur les écosystèmes à la gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources biologiques encourage la conservation et l'utilisation durable de ces ressources, découlant d'une bonne compréhension des interactions entre les éléments des écosystèmes, y compris les activités humaines.

108. Afin d'améliorer la compréhension des écosystèmes et de l'impact des activités humaines sur ceux-ci et de mieux appliquer l'approche fondée sur les écosystèmes en vue du développement durable, l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec des groupes de scientifiques, des gouvernements, des fondations et d'autres organismes internationaux, a lancé en juin 2001 l'Évaluation des écosystèmes à l'aube du troisième millénaire. Cette étude permettra aux décideurs d'avoir une meilleure compréhension de l'état des écosystèmes de la planète et de l'impact de l'évolution des écosystèmes sur les moyens d'existence des êtres humains et les conditions environnementales, de sorte que des mesures puissent être prises pour protéger ou rétablir la productivité des écosystèmes³⁴.

A. Gestion intégrée des terres

109. Les besoins croissants de la population et les activités économiques exercent des pressions toujours plus grandes sur les ressources foncières, qui créent de la concurrence et des conflits et, dans certains cas, entraînent une utilisation non productive ou destructrice des ressources foncières. Afin d'optimiser leur productivité, l'utilisation des terres devrait être planifiée et gérée d'une manière intégrée, en tenant compte des liens entre le développement socioéconomique et la protection de l'environnement. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de nombreux gouvernements ont adopté des politiques visant à promouvoir la gestion intégrée, mais les progrès ont été lents.

110. Dans de nombreux pays, les systèmes existants d'occupation des terres et de planification de l'utilisation du sol n'encouragent pas en général leur utilisation durable. Les difficultés rencontrées pour surmonter ces obstacles sont dues davantage à des facteurs institutionnels qu'à des facteurs techniques. La promotion des moyens d'existence des populations rurales requiert un meilleur accès aux terres et aux autres ressources naturelles ainsi qu'une plus grande sécurité en matière d'occupation des terres qui tiennent compte des sexospécificités et soient écologiquement durables. Il faut renforcer les arrangements institutionnels concernant le statut d'occupation des terres, avec la participation de la société civile et des pouvoirs locaux à la fourniture de services décentralisés d'administration des terres. La réforme effective du régime foncier et la planification de l'utilisation du sol requièrent une coordination et une coopération entre plusieurs ministères et au

sein de ceux-ci ainsi qu'un processus équitable de participation impliquant les collectivités locales et de nombreuses parties intéressées³⁵.

Encadré 13

Le PNUE et la biodiversité

Les efforts déployés pour protéger la diversité biologique de la planète s'appuient sur la Convention sur la diversité biologique^a, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction^b et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage^c. Le PNUE sert de secrétariat pour ces conventions et, par le biais du World Conservation Monitoring Centre, il fournit une base de connaissances faisant autorité pour l'*Évaluation mondiale de la diversité biologique* (1995), une activité de grande envergure qui mobilise la communauté scientifique mondiale afin d'analyser l'état des connaissances et de la compréhension concernant la biodiversité et la nature de nos interactions avec celle-ci.

^a Environmental Law and Institutions Programme Activity Centre, juin 1992.

^b Organisation des Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 993, No 14537, p. 243.

^c UNEP (092) S3, vol. I, p. 500.

111. Malgré les obstacles rencontrés et les progrès limités réalisés jusqu'à présent, la réforme des politiques foncières dans un certain nombre de pays fait partie intégrante de la stratégie de développement agricole et rural durable et des plans nationaux pour lutter contre la désertification et la sécheresse. Les modifications des politiques foncières offrent de nombreuses possibilités d'intervention pour réduire la pauvreté, notamment en améliorant le statut des femmes, en préservant les droits des populations autochtones, en créant des capitaux et en facilitant le crédit, en mobilisant et en investissant des ressources, en luttant contre la spéculation foncière, et en empêchant la mauvaise utilisation et la dégradation des ressources en terres et en eau.

112. Les réformes foncières ont mieux réussi et leur application a été plus facile lorsque les bénéficiaires et les autres parties intéressées ont participé à leur conception et à leur mise en oeuvre, et lorsqu'il y avait une forte volonté politique de les appliquer. Elles ont plus de chance d'avoir un impact positif sur le développement agricole et rural durable lorsque les nouveaux propriétaires de terres reçoivent des services d'appui technique, des facilités de crédit et des dons pendant le processus de réforme.

Désertification

113. L'utilisation durable des sols est menacée d'une manière critique et croissante par la désertification. On estime que la désertification affecte un quart de la superficie totale des terres émergées de la planète, ou environ 70 % de toutes les terres arides, et menace les moyens d'existence de plus d'un milliard de personnes dans plus de 100 pays. La désertification est étroitement liée à la pauvreté et à la faim dans les zones rurales. Elle aggrave les conditions qui entraînent la famine, les migrations, les déplacements internes, l'instabilité politique et les conflits.

114. En raison du caractère très répandu de la désertification, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a demandé l'élaboration d'une nouvelle convention internationale ayant force obligatoire pour lutter contre la désertification. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, est entrée en vigueur en 1996 et a été ratifiée par 176 États. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aidé les pays en développement à participer aux négociations et à l'élaboration des programmes d'action nationaux. Les participants à la réunion préparatoire pour l'Afrique du Sommet mondial pour le développement durable, tenue à Nairobi, ont invité les participants au Sommet à reconnaître que la Convention sur la lutte contre la désertification est une convention utile pour le développement durable et à déclarer qu'elle constitue un outil essentiel pour l'élimination de la pauvreté en Afrique et dans d'autres régions sèches et arides.

Montagnes

115. Le développement durable des régions montagneuses requiert une approche globale qui tienne compte des différents aspects du développement durable, tels que les moyens d'existence durables et le développement économique, la diversité biologique et la gestion des écosystèmes, la gestion et la conservation des ressources en eau et en terres, la diversité et l'héritage culturels, les connaissances traditionnelles et locales, l'infrastructure, la planification préalable et les secours en cas de situation d'urgence et de catastrophe, la recherche et l'information, et la gestion des affaires publiques et la paix. Très peu de pays ont traité spécifiquement les questions relatives aux zones montagneuses dans leurs lois et leurs politiques nationales; toutefois, la désignation de 2002 comme Année internationale de la montagne offre l'occasion de centrer les efforts nationaux, régionaux et internationaux sur ce domaine³⁶.

B. Forêts

116. Les forêts et les terres boisées soutiennent de nombreuses activités économiques et sociales et sont essentielles pour la stabilité de l'environnement. Elles sont la source d'une vaste gamme de produits à base de bois et d'autres produits ainsi que d'emplois et de revenus et fournissent des services essentiels pour l'environnement tels que la conservation des sols et des ressources en eau, l'atténuation des changements climatiques grâce à la capture et au stockage du carbone, et la conservation de la diversité biologique. Les forêts soutiennent également un vaste secteur industriel, contribuent dans une large mesure aux moyens d'existence des populations rurales, et fournissent des moyens de subsistance à des millions de personnes qui vivent dans les forêts et aux alentours.

117. Les principes fondamentaux d'une gestion durable des forêts, qui figurent dans les Principes relatifs aux forêts de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et dans l'Action 21, ont été encore améliorés au cours des 10 dernières années.

Encadré 14

Couvert forestier mondial

La superficie totale des forêts et des terres boisées du monde est estimée à 3,9 milliards d'hectares, ce qui représente environ un tiers de la superficie totale des terres émergées, dont 95 % de forêts naturelles et 5 % de forêts plantées. Sur ce total, 17 % se trouvent en Afrique, 14 % en Asie, 5 % en Océanie, 27 % en Europe (y compris la Fédération de Russie), 14 % en Amérique du Nord et en Amérique centrale, et 23 % en Amérique du Sud.

Source : FAO, Évaluation des ressources forestières, 2001.

Encadré 15

Gestion des forêts

Des approches plus larges en matière de gestion des forêts deviennent de plus en plus acceptées et appliquées dans la pratique. Pratiquement tous les pays du monde ont actuellement des programmes forestiers nationaux qui sont à différents stades d'évolution. Dans les pays industrialisés, quelque 89 % des forêts sont gérés selon des plans de gestion officiels ou non officiels, et la superficie des forêts dans les pays en développement qui font l'objet de plans de gestion augmente. Dans le monde entier, environ 10 % des forêts ont actuellement un statut de zone protégée [tel que défini dans les catégories I à VI de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)]; 149 pays, représentant 85 % des forêts du monde, participent actuellement à neuf initiatives internationales visant à élaborer et à appliquer des critères et des indicateurs pour une gestion durable des forêts.

118. Toutefois, très peu de progrès ont été réalisés en vue de réduire le taux élevé de déboisement dans les pays en développement des régions tropicales, ce qui a entraîné une perte nette de 4 % du couvert forestier dans ces régions entre 1990 et 2000. Près de la moitié du bois récolté dans le monde sert de bois de feu, et 90 % sont consommés dans les pays en développement. La biomasse ligneuse totale des forêts du monde est également en baisse, ce qui réduit la capacité des forêts d'atténuer les changements climatiques.

119. Une vision commune pour la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêt a été promue par le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) (1995-1997) et son successeur, le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) (1997-2000), deux organes qui se sont réunis sous les auspices de la Commission du développement durable. Ces processus ont abouti à l'adoption de près de 300 propositions d'action portant sur une vaste gamme de questions, telles que le déboisement et la dégradation des forêts, les programmes relatifs aux forêts nationales et les connaissances traditionnelles sur les forêts. Toutefois, il reste plusieurs questions à résoudre, notamment le financement, le transfert de technologie, le commerce et le cadre juridique.

120. Dans sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a créé le Forum des Nations Unies sur les forêts, un organe intergouvernemental permanent de haut niveau à composition universelle. Le Forum a un programme de travail pluriannuel et un plan d'action pour la mise en oeuvre des propositions du GIF/FIF (voir E/CN.18/2001/3). Afin d'appuyer les activités du Forum et de renforcer la coordination des politiques et la coopération internationale, le Partenariat sur les forêts a été constitué par 11 organisations internationales actives dans le domaine des forêts à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

121. La poursuite des progrès en vue de parvenir à une gestion durable des forêts au niveau mondial dépendra de la capacité de la communauté internationale de mobiliser un appui politique, financier, scientifique et technique, en particulier pour les pays en développement.

C. Océans

122. La protection des océans, des mers et des zones côtières, y compris leurs ressources biologiques, appelle une approche multisectorielle tout en étant intégrée et qui aborde tous les aspects des questions liées à la mer. Les divers éléments sont la gestion et la mise en valeur durable des zones côtières, la protection du milieu marin, l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources biologiques en haute mer ainsi que dans les zones sous juridiction nationale, et la recherche concernant les inconnues d'importance vitale, dont les changements climatiques. Cette approche, appelée gestion intégrée des zones côtières, remplace depuis quelques années les approches sectorielles, qui avaient donné des résultats inégaux dans le passé.

Encadré 16 Zones côtières

Les activités humaines ainsi que les phénomènes environnementaux, tels que les changements climatiques, les inondations et tempêtes, menacent la viabilité des ressources côtières. Selon les estimations, les activités humaines menacent plus de la moitié des côtes de la planète d'une dégradation élevée ou modérée, le chiffre dépassant 80 % dans le cas de l'Europe et 70 % pour l'Asie. L'accroissement de la population, la pollution, la surexploitation des ressources halieutiques et l'élévation du niveau de la mer ont également des effets nuisibles sur les écosystèmes côtiers.

123. Étant donné la multiplication et l'amélioration des données relatives aux menaces de plus en plus lourdes pesant sur les récifs coralliens de la planète, plusieurs partenariats internationaux intéressant pouvoirs publics, organisations internationales et grands groupes ont été constitués ou renforcés ces dernières années afin de protéger les récifs. Le succès de ces approches et initiatives passe par des interventions aux niveaux local et communautaire, appuyées sur les plans juridique et normatif à l'échelon national.

Encadré 17

Initiatives concernant les côtes

Outre le programme Action 21, la gestion intégrée des zones côtières constitue le pilier de l'application du Mandat de Jakarta sur la diversité biologique marine et côtière de la Convention sur la diversité biologique ainsi que de nombreux directives, principes et normes formulés et soutenus par plusieurs organismes des Nations Unies et autres institutions.

Les récifs coralliens font l'objet des initiatives suivantes : Initiative internationale relative aux récifs coralliens, Réseau d'action international en faveur des récifs coralliens et Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens.

Le Programme d'action mondial pour la protection de l'environnement marin contre la pollution due aux activités terrestres a été lancé en 1995 pour constituer de nouvelles formes de collaboration entre pouvoirs publics, organismes et institutions, grands groupes et monde des affaires.

124. Les sources d'origine tant marine que terrestre de la pollution des mers ont fait l'objet ces dernières années de nombreux accords légaux et librement conclus. Reste toutefois à appliquer ces accords et à s'attaquer aux problèmes nouveaux. L'administration maritime de nombreux pays en développement manque toujours de capacités suffisantes pour appliquer comme il convient les instruments internationaux.

125. La pisciculture marine permet d'améliorer l'approvisionnement en poisson et a eu pour effet de faire baisser les prix. En revanche, la production piscicole mondiale est restée relativement inchangée au cours des 10 dernières années. Les raisons en sont bien connues : pêche excessive, surcapacité des flottes de pêche et éléments liés à l'environnement. Au niveau mondial, l'un des problèmes les plus graves qui frappent les pêcheries reste lié à la pêche illégale, non réglementée et non contrôlée, tant en haute mer que dans les zones économiques exclusives. Si l'on veut empêcher la surexploitation ou la disparition d'autres stocks de poissons, de nouveaux modes de gestion et la stricte application des régimes en place s'imposent.

126. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer³⁷ et plusieurs instruments internationaux complémentaires et accords librement conclus³⁸ ont eu pour effet d'attirer l'attention, avec des résultats positifs, sur la mise en valeur et la gestion responsable des pêcheries, mais leur portée et leur application laissent encore beaucoup à désirer aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national.

127. On a également constaté des améliorations dans la connaissance et la prise en compte de la diversité des espèces marines, ce qui a permis d'améliorer les pratiques de gestion et de réduire les risques encourus par la biodiversité marine. La constitution de réserves entièrement protégées ou zones interdites a permis d'améliorer le nombre, la diversité et la productivité des organismes marins. Il n'empêche que le résultat reste limité du fait que moins de 1 % des océans de la planète sont protégés sous forme de réserve. On a également cherché à protéger la

biodiversité marine et côtière des effets nocifs de l'expansion de l'industrie aquacole et de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes marins.

128. Un autre résultat important de la CNUED a été le Programme d'action mondial pour le développement durable des petits États insulaires en développement³⁹. Les comités préparatoires régionaux du Sommet mondial pour le développement durable de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique ont préconisé une meilleure sensibilisation à la fragilité économique, sociale et écologique des petits États insulaires en développement. Le comité préparatoire de la région Asie et Pacifique a également demandé que soit réaffirmé l'attachement à un développement durable des océans et des zones côtières, notamment par l'application intégrale des accords internationaux pertinents.

D. Ressources en eau douce

129. L'eau est une ressource indispensable à la vie et à la conservation du milieu naturel. L'amélioration de la disponibilité d'une eau potable salubre et d'installations d'assainissement appropriées et un meilleur approvisionnement en eau pour la production vivrière, l'industrie et à des fins sanitaires sont indispensables à un développement durable. Dans le même temps, les fonctions écologiques des terres humides et autres écosystèmes nécessitent de l'eau. La recherche d'un équilibre entre les demandes croissantes en eau à des fins multiples est un problème crucial pour de nombreuses régions du monde.

130. Les problèmes que de plus en plus de pays risquent de connaître tiennent au moins pour une part à l'absence de gestion de l'évaluation, de la fourniture et de l'exploitation des ressources en eau. La priorité généralement accordée à l'offre en matière de gestion des ressources en eau n'a fait qu'aggraver l'inefficacité de l'attribution, de la distribution et de l'utilisation des ressources en eau pour se traduire bien souvent par une détérioration de la qualité de l'eau. On est de plus en plus conscient des pénuries d'eau actuelles et futures, mais l'eau reste fréquemment traitée comme un bien gratuit inépuisable, sans que sa gestion avisée soit encouragée.

131. Les pouvoirs publics doivent intervenir pour gérer et distribuer efficacement l'eau tout en répondant aux besoins sociaux de base. Leur rôle est toutefois passé de celui de prestataires de services à celui de responsables d'un environnement propice à la gestion intégrée des ressources en eau et à la coordination des investissements indispensables dans le secteur de l'eau. L'agriculture irriguée, en particulier les grandes et moyennes exploitations, ainsi que la production industrielle, demeurent tributaires des réglementations et subventions de l'État pour fournir à faible coût des services en matière d'eau.

132. Il est de plus en plus admis qu'il est indispensable de déléguer au niveau le plus bas possible la gestion des ressources en eau afin de favoriser la participation active des communautés à l'utilisation efficace et productive des ressources en eau. À cet égard, les ONG jouent leur rôle de sensibilisation des communautés et de renforcement des capacités locales. Mais ces capacités sont encore loin d'avoir atteint le niveau requis.

Encadré 18

Deuxième Forum mondial de l'eau et Conférence internationale sur l'eau douce

La Déclaration ministérielle publiée à l'occasion du deuxième Forum mondial de l'eau, tenu à La Haye en mars 2000, a invité toutes les parties à collaborer à la mise en place de partenariats en vue d'un avenir sûr et viable en matière de ressources en eau. La Conférence internationale sur l'eau douce, tenue à Bonn en décembre 2001, a prié le Secrétaire général de l'ONU de renforcer la coordination et la cohésion des activités des Nations Unies relatives à l'eau et a demandé au Sommet mondial pour le développement social de prendre des mesures décisives dans le domaine de l'eau. Les organismes des Nations Unies préparent actuellement la première édition du rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde.

Encadré 19

Émissions de CO₂

La concentration de bioxyde de carbone atmosphérique, le principal gaz à effet de serre, est passée d'environ 270 parties par million avant l'ère industrielle, à plus de 360. La durée de vie dans l'atmosphère du CO₂ étant d'une centaine d'années, sa concentration mondiale ne réagit que très lentement aux changements dans les émissions, si bien qu'un tiers environ du CO₂ dû aux activités humaines récentes se trouvera toujours dans l'atmosphère dans 100 ans. En plus des augmentations de CO₂, la concentration de méthane et d'oxyde nitreux a augmenté d'environ 15 %.

133. Bien souvent, les lignes de partage des eaux ne correspondent pas aux frontières sociopolitiques. Près des deux tiers des principaux fleuves de la planète sont communs à plusieurs États et plus de 300 d'entre eux franchissent des frontières nationales. L'eau devrait constituer un facteur de dialogue pacifique entre pays et on tend de plus en plus à considérer que le fait de partager des ressources en eau est un catalyseur de coopération au lieu d'une source de tension et de conflit. La coopération internationale en matière de ressources en eau communes est donc vitale, surtout dans les régions pauvres en eau où les effets en amont et en aval de la consommation et de la pollution se trouvent multipliés. Si l'on veut gérer globalement les ressources en eau, il importe de mettre en place des mécanismes de coopération, de négociation et de règlement des conflits. Les mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale existants peuvent constituer un cadre efficace de prise des décisions concernant l'adoption et l'exécution de programmes et projets de gestion commune des ressources en eau douce au-delà des frontières nationales.

E. Atmosphère et climat

134. La protection de l'atmosphère demeure un sujet de vive préoccupation pour ce qui touche au développement durable. À propos des changements climatiques, on prévoit que les populations pauvres et les populations des zones côtières seront particulièrement exposées. Les hausses de température auront pour effet d'étendre les zones géographiques impaludées et touchées par d'autres maladies tropicales et nuiront aux modes de production agricole dans des parties déjà fragiles du monde. L'élévation du niveau de la mer exposera les zones côtières basses aux risques d'inondations ainsi qu'au choléra et autres maladies à transfert hydrique. Les phénomènes atmosphériques extrêmes devraient augmenter en fréquence et en gravité, les populations pauvres étant frappées de manière disproportionnée. Plusieurs comités préparatoires régionaux, notamment les comités pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique, ont souligné la nécessité de mettre l'accent sur des mesures d'adaptation et ont recommandé que la communauté internationale accorde davantage d'attention à cette menace.

135. La communauté internationale a enregistré quelques progrès dans la promotion des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur la base du programme global élaboré lors de la CNUED et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto⁴⁰. Le Protocole de Kyoto, qui a pour objet de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, fixe des limites aux émissions ainsi que des objectifs en matière de réduction pour les pays industrialisés, laquelle devrait être de quelque 5 % des émissions de 1990 pour la période 2008-2012.

136. Lors de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue en juillet 2001, les participants se sont mis d'accord sur les éléments d'un système d'échange des certificats de pollution afin d'assouplir la réalisation de l'objectif global. L'accord prévoit des éléments de base pour l'exécution du Plan d'action de Buenos Aires ainsi qu'une aide technique et financière aux pays en développement exposés aux effets néfastes des changements climatiques. Les succès récemment enregistrés dans la réduction des émissions de substances menaçant l'ozone indiquent que la coopération internationale pourrait se révéler efficace pour la protection de l'atmosphère mondiale.

Encadré 20

Protocole de Kyoto : les Accords de Marrakech

Le document final de la Conférence de Marrakech renforce l'appui à l'action menée par les pays en développement pour faire face aux changements climatiques et à leurs répercussions néfastes. Il constitue également la base des actions que les pays industrialisés devraient mener au niveau national pour ratifier et appliquer le Protocole de Kyoto. Les ratifications requises pourraient avoir été réalisées avant le Sommet mondial pour le développement durable. La concrétisation de la promesse du Protocole de Kyoto exige de la part des pays industrialisés une véritable volonté politique de réduire les émissions chez eux et de favoriser la prévention des émissions dans les pays en développement au moyen du Mécanisme pour un développement propre.

137. À la septième réunion de la Conférence des Parties (Marrakech, 29 octobre-9 novembre 2001), les pays participants ont adopté les Accords de Marrakech qui mettent au point les dernières modalités du Protocole de Kyoto. Ce résultat devrait ouvrir la voie à de nouvelles ratifications du Protocole et à son entrée en vigueur.

138. À la même réunion, la Conférence a également adopté la Déclaration de Marrakech qui doit servir d'apport au Sommet mondial pour le développement durable. Cette déclaration met l'accent sur la contribution qu'une intervention dans le domaine des changements climatiques peut faire au développement durable et encourage le renforcement des capacités, l'innovation technologique et la coopération avec les conventions relatives à la diversité biologique et à la désertification.

139. Les émissions de substances nocives pour l'ozone et leur forte présence dans les couches inférieures de l'atmosphère ont atteint un plafond et sont actuellement en voie de réduction. La consommation totale d'hydrocarbures chlorofluorés dans le monde a baissé d'environ 1,1 million de tonnes en 1986 à 156 000 en 1998, grâce essentiellement à l'efficacité de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone⁴¹ et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone⁴². Il n'empêche que si les concentrations de chlore sont en diminution, celles de brome, qui détruisent davantage l'ozone que le chlore, sont en hausse.

Encadré 21

Hongrie : programme de lutte contre la pollution

Une initiative nationale, le programme intersectoriel de lutte contre la pollution atmosphérique, lancée en 1993, accorde une attention particulière à l'amélioration des mécanismes d'information assurant une évaluation en temps réel des données relatives à la qualité de l'air. Ce programme constitue une approche intégrée de tous les aspects des problèmes de pollution atmosphérique locaux et transfrontières.

Source : Profil national de la Hongrie.

140. Les émissions causées par les secteurs des transports, de l'énergie ainsi que par l'industrie ont aggravé la pollution atmosphérique dans les zones urbaines et entraîné de graves problèmes de santé, en particulier dans les pays à industrialisation, motorisation et urbanisation rapides. Dans les zones rurales de nombreux pays en développement, l'utilisation du bois de chauffe, des résidus de récoltes, du charbon de bois et du lisier pour la cuisine et le chauffage polluent considérablement l'air des logements, ce qui entraîne de graves risques pour la santé des femmes et des enfants.

141. De nombreuses villes des pays développés et certaines villes des pays en développement ont mis en place des mécanismes de surveillance de la qualité de l'air. Dans certaines villes, les autorités réagissent à des niveaux de pollution élevés, notamment en imposant des restrictions à la circulation, en enjoignant à certains établissements industriels de réduire le niveau de pollution et en émettant des alertes pour la santé et en recommandant d'éviter des voies de circulation encombrées.

Encadré 22

Le coût des catastrophes naturelles

En plus de la perte de 100 000 vies humaines que causent chaque année, selon les estimations, les catastrophes naturelles, le coût économique mondial de ces catastrophes devrait dépasser les 300 milliards de dollars par an en l'an 2050, si l'on ne prend pas de mesures radicales d'atténuation des effets des catastrophes pour contrer les répercussions des changements climatiques. Quelque 97 % des morts dues chaque année aux catastrophes naturelles concernent les pays en développement et la perte économique calculée en pourcentage du produit national brut des pays en développement dépasse largement elle aussi celle des pays développés. Sur les 49 pays les moins avancés, 24 sont exposés à un risque élevé de catastrophes et au moins 6 d'entre eux ont été frappés par deux à huit grandes catastrophes par an au cours des 15 dernières années, avec des répercussions à long terme sur leur développement. Certains petits États insulaires en développement sont également particulièrement exposés aux catastrophes naturelles.

Sources : Institut de Stockholm pour l'environnement, Union nationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et Institut international du développement durable : *Coping with Climate Change: Environmental Strategies for Increasing Human Security*, août 2001; Munich Reinsurance et PNUE.

142. La pollution atmosphérique a été quelque peu réduite en Amérique du Nord et en Europe, où plusieurs accords internationaux relatifs aux effets transfrontières de la pollution atmosphérique ont été adoptés afin de limiter les émissions de soufre, d'oxyde d'azote, de composés organiques volatils, de métaux lourds et de polluants organiques persistants. Plus récemment, la pollution atmosphérique et ses effets transfrontières sont devenus un problème important dans les pays en développement. La coopération régionale peut contribuer à réduire les effets de la pollution atmosphérique.

143. La recherche scientifique et les évaluations fondées sur des données fiables et sûres sont venues étayer l'action menée pour résoudre les problèmes liés à l'atmosphère et aux changements climatiques. Cette action a gagné à une collaboration pluridisciplinaire à la mise au point et à la fourniture de services météorologiques et hydrologiques spécialisés en matière d'agriculture, de gestion des ressources en eau, ainsi que des transports aériens et maritimes.

F. Impact des catastrophes naturelles

144. Au cours des 40 dernières années, les catastrophes naturelles ont causé des pertes en vies humaines et des pertes matérielles selon une croissance exponentielle. Pendant cette période, les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, destruction de l'infrastructure économique et sociale et détérioration de l'environnement, ont été presque multipliées par 10⁴³. La réflexion autour de l'augmentation en fréquence et en intensité de phénomènes extrêmes a été centrée sur les changements climatiques. On peut toutefois en trouver des explications dans

l'aggravation, à l'échelle mondiale, de la vulnérabilité humaine liée à la pression démographique, au peuplement de zones à haut risque, au déboisement des bassins versants, à la détérioration du couvert végétal et à la désertification. Or, des mécanismes d'alerte rapide et d'intervention auraient permis d'atténuer les effets de ces catastrophes, surtout dans les pays en développement.

145. Devant l'aggravation des dégâts provoqués par les catastrophes naturelles, les États ont été amenés à adopter la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (voir la résolution 54/219 de l'Assemblée générale) afin de favoriser la mise en application des recommandations émanant de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, 1990-1999. Cette décennie internationale a pour objet de mobiliser les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organes régionaux, le secteur privé et la société civile afin d'oeuvrer de concert à la constitution de sociétés résistantes par l'instauration d'une culture de prévention et de préparation.

146. De nombreux petits États insulaires en développement sont particulièrement exposés aux catastrophes naturelles, telles que tempêtes et éruptions volcaniques, au point qu'une seule catastrophe peut avoir d'énormes répercussions sociales et économiques. Plusieurs initiatives ont été lancées à l'échelon national et régional, parfois avec l'appui d'organismes des Nations Unies, afin de permettre à ces États de mieux résister aux catastrophes naturelles.

147. Il faut poursuivre l'action, par des politiques et mesures d'intervention, si l'on veut atténuer les effets des catastrophes naturelles. Ces politiques concernent des mécanismes d'alerte rapide, une meilleure préparation ainsi que des mesures préventives. Toute stratégie de développement devrait comporter un volet de réduction de la vulnérabilité fondé sur des évaluations et des stratégies d'adaptation.

VI. Cadre institutionnel d'un développement durable : nécessité de l'intégration des politiques, de la prise de décisions en connaissance de cause et de la participation

148. L'adoption de mécanismes institutionnels et juridiques aux échelons national, régional et international doit constituer la structure globale nécessaire au développement durable. L'un des objectifs d'Action 21 est le renforcement de la coopération et l'intégration des politiques entre institutions internationales et nationales visant à rationaliser les régimes juridiques à différents niveaux et à faire en sorte que les décisions puissent être prises avec une plus large participation et en meilleure connaissance de cause.

A. Stratégies nationales de développement durable

149. Action 21 a introduit l'idée de stratégies nationales de développement durable afin d'intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans un programme d'action stratégique. Le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe) a fixé la date butoir de 2002 pour que tous les pays formulent des stratégies nationales de développement durable. D'après les rapports reçus des pays, 85 pays ont élaboré une

stratégie nationale sous une forme ou une autre⁴⁴, encore que la nature et l'efficacité de ces stratégies varient considérablement d'un pays à l'autre.

150. Les pays ont abordé différemment l'élaboration de stratégies de développement durable. Certains ont mis au point des politiques sectorielles ou thématiques prenant en compte les principales préoccupations concernant le développement durable. D'autres ont recouru à des plans-cadres sectoriels traditionnels, souvent établis dans le cadre de plans de développement quinquennaux afin de coordonner la participation des donateurs dans tel ou tel secteur. C'est ainsi que des stratégies sectorielles et thématiques comportent des plans d'action nationaux de lutte contre la désertification, des programmes relatifs aux forêts et des politiques de gestion des zones côtières. Bien souvent, une politique sectorielle vise à répondre aux obligations découlant des engagements internationaux et à aider les décideurs à réaliser les buts et objectifs d'un développement durable et à en mesurer les progrès.

151. Dans certains pays, la mise en place de structures ou forums institutionnels participatifs, tels que conseils nationaux du développement durable ou commissions interministérielles, a contribué à dégager un consensus dans la formulation de stratégies nationales de développement durable. Le PNUD, dans le cadre de son programme Capacités 21, a aidé plus de 40 pays en développement à renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines afin de formuler et d'appliquer des stratégies nationales de développement durable. En créant un cadre international d'évaluation concertée de l'environnement afin de déterminer *L'avenir de l'environnement mondial*, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est concentré sur le transfert de méthodes et d'approches pour renforcer les capacités dans des centres nationaux et internationaux participants ainsi que dans des organisations intergouvernementales. Cette forme de renforcement des capacités ciblé pourrait être élargie et mise à profit aux niveaux national et sous-régional afin d'appuyer les conseils nationaux du développement durable. Conformément aux instructions de l'Assemblée générale et à l'Action 21, le PNUE continue de fournir aux pays en développement et aux pays en transition des services consultatifs, juridiques et techniques et concernant les moyens d'intervention dans les secteurs clés du renforcement des institutions en matière d'environnement en vue d'un développement durable. Plus de 100 pays ont ainsi bénéficié de ces services consultatifs depuis la CNUED.

152. Plusieurs organismes d'aide au développement ont élaboré des programmes pour appuyer les pays dans la formulation de stratégies et cadres d'intervention généraux pour le développement. La formule du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui repose sur les bilans communs de pays, vise à renforcer la cohérence des programmes d'aide des Nations Unies à l'échelon des pays. D'autres organisations internationales ont lancé des initiatives pour aider les pays en développement à formuler et appliquer des stratégies nationales de développement durable dans le cadre d'arrangements de partenariat.

B. Application des instruments internationaux

153. Il s'est produit depuis 1992 d'importants changements au niveau international sur les plans institutionnels et juridiques, qui représentent un progrès réel dans la réalisation des objectifs d'Action 21 et autres textes émanant de la CNUED.

Plusieurs instruments, conventions et protocoles nouveaux ont été négociés, signés et ratifiés depuis 1992. Allant de pair avec une série d'instruments internationaux non contraignants et de mécanismes conclus après la CNUED⁴⁵, ces conventions ont développé le cadre juridique international à l'appui du développement durable⁴⁶. Il n'empêche que la création ou l'adaptation du cadre juridique et institutionnel nécessaire au niveau national pour appliquer ces accords ne sont pas allées sans difficultés, et se sont révélées onéreuses et longues. Si les pays sont tenus d'honorer de plus en plus d'obligations découlant de traités, la satisfaction de ces obligations est rarement coordonnée et intégrée. Au surplus, les activités sont rarement liées directement aux politiques économiques et commerciales et aux stratégies de financement. Toutes les réunions des comités préparatoires intergouvernementaux régionaux consacrées au Sommet mondial pour le développement durable ont préconisé l'application rigoureuse des accords internationaux relatifs au développement durable.

Encadré 23

Coordination des conventions

Dans sa résolution 55/198 et auparavant, à l'occasion de l'examen quinquennal de la Conférence des Nations sur l'environnement et le développement, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de renforcer la collaboration et les synergies entre les conventions et accords internationaux afin d'en améliorer l'impact et l'efficacité globaux. Le PNUE, le PNUD et l'Université des Nations Unies (UNU) ont cherché à favoriser cette coordination dans le cadre de réunions et débats entre les secrétariats intéressés et les organismes du système des Nations Unies. Ces débats ont établi qu'une certaine forme de coordination existait déjà au titre de projets communs exécutés entre plusieurs secrétariats de conventions, mais que l'action devait se poursuivre dans ce domaine.

154. À l'échelon national, la législation relative au développement durable a suivi deux grands axes. Le premier consiste à élaborer la législation relative aux questions écologiques sectorielles et aux questions liées à l'environnement en ajoutant des instruments réglementaires assortis d'exigences bien définies. L'autre consiste à recentrer les politiques afin de mieux intégrer des lois et règlements sectoriels fragmentaires pour constituer un cadre juridique cohérent, ou à rationaliser ou harmoniser les dispositions de lois et règlements distincts. Toutefois, l'absence d'un cadre réglementaire national, de directives générales et d'arrangements institutionnels appuyant efficacement le développement durable demeure un sérieux handicap pour la plupart des pays. La solution de ces problèmes appelle bien souvent une réforme législative. Or, cette réforme exige un corps de spécialistes versés dans les questions juridiques et institutionnelles ainsi que dans les aspects intersectoriels du développement durable. Et peu de pays en développement disposent de personnel ayant la formation requise.

Encadré 24

Fonds pour l'environnement mondial

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été constitué en 1991 à titre de partenariat expérimental entre le PNUD, la Banque mondiale et le PNUE. Il a été par la suite restructuré conformément à l'Action 21 pour se transformer en entité permanente de financement d'actions en faveur de l'environnement mondial tout en contribuant au développement durable. En 1994, après la restructuration, 34 pays, dont 13 bénéficiaires d'une aide au titre du FEM, se sont engagés à verser 2 milliards de dollars à la caisse du FEM. Depuis, le FEM compte 171 pays membres, dont les représentants se rencontrent tous les quatre ans lors de l'Assemblée du FEM. À ce jour, le FEM a approuvé plus de 800 projets d'investissement et de renforcement des capacités et a décaissé environ 3,5 milliards de dollars. Plus de 1 300 subventions pouvant atteindre un maximum de 50 000 dollars ont été versées directement à des ONG et groupes communautaires au titre du programme FEM de microfinancements. L'action en faveur du développement étant centrée sur la nécessité de réduire la pauvreté, renforcer la capacité des pays de gérer la mondialisation et d'en bénéficier et faciliter la collaboration entre secteur public et secteur privé, le FEM s'adapte à ces réalités, notamment en intégrant ses activités dans des programmes nationaux de développement durable, en renforçant la gestion de l'environnement et les capacités des pays en la matière, en mettant à profit les technologies de l'information et les médias et en encourageant la participation active des entreprises privées à son action et en renforçant ses partenariats.

155. Les conventions mondiales et régionales énoncent des engagements internationaux qui déterminent les actions des pays et les activités menées au niveau national par les organisations internationales. Généralement, en définissant à la fois des objectifs généraux et des objectifs détaillés, les conventions offrent un cadre permettant de centrer l'élaboration des politiques, l'exécution des programmes, la recherche et la collecte et l'analyse des données.

156. Les instruments, contraignants ou non, relatifs aux questions intersectorielles liées à l'environnement et à leurs répercussions mondiales sont d'une complexité telle que la formulation et l'application des politiques aux échelons national et international exigent des approches intégrées, ce qui déborde les limites institutionnelles traditionnelles. L'absence d'une bonne coordination crée souvent un hiatus entre l'adoption d'instruments internationaux relatifs à l'environnement et leur bonne application.

157. Depuis la CNUED, le FEM s'est révélé un instrument financier important pour faciliter l'application des conventions de la CNUED. Grâce à des subventions et des prêts à faible intérêt aux pays en développement et aux pays en transition, le FEM participe au financement de projets nationaux, régionaux et mondiaux qui oeuvrent en faveur d'au moins un des quatre aspects fondamentaux de l'environnement mondial – changements climatiques, diversité biologique, couche d'ozone et eaux internationales – ainsi que des économies et sociétés locales. Toutefois, l'apport du FEM se limite au surcoût encouru lorsque, par exemple, l'action que mène un pays

pour favoriser la mise en valeur de l'énergie ou de ressources profite également à l'environnement mondial. Le FEM a également financé des mesures liées à la détérioration des terres, en particulier pour lutter contre la désertification et le déboisement.

C. Information destinée aux décideurs

158. Les nouvelles technologies de l'information sont en train de changer les règles de la circulation de l'information, en permettant de décentraliser les formes de gestion de l'information et de les adapter aux situations locales et en élargissant la participation du public à la prise des décisions.

Encadré 25

L'avenir de l'environnement mondial

Le PNUE publiera en 2002 la troisième édition de son rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-3) qui constituera un important apport de fond au Sommet mondial pour le développement durable et présentera une évaluation actualisée de la situation de l'environnement mondial et des interventions en la matière. Au titre du programme GEO, des renseignements et des données mondiales et régionales ont été réunies et collationnées grâce à un réseau de 35 centres participants dans le monde entier. GEO-3 fait un retour en arrière de 30 ans à partir de la Conférence de Stockholm de 1972 jusqu'au Sommet mondial pour le développement durable en 2002 et présente ensuite une perspective sur 30 ans de l'évolution et des tendances écologiques au niveau mondial.

159. Il est désormais possible de traiter et de présenter l'information sous des formes plus aisément accessibles aux décideurs et au grand public. En matière de développement durable, les décideurs peuvent recourir aux technologies multimédia, à des progiciels ainsi qu'à des outils tels que des indicateurs.

160. On a lancé de vastes initiatives pour améliorer les observations de l'environnement et la collecte des données, qui vont de la surveillance de l'ozone dans le cadre du Protocole de Montréal et de l'exploitation de systèmes mondiaux d'observation à la surveillance des forêts et des récifs coralliens par des organisations non gouvernementales.

161. Des progrès remarquables ont été accomplis tant au niveau international qu'à l'échelon national pour ce qui est de l'élaboration d'indicateurs qui devront appuyer la prise de décisions à l'échelon national. Le programme de travail de la Commission du développement durable sur les indicateurs du développement durable en est un exemple. De son côté, le Conseil économique et social a entrepris des actions visant à harmoniser et rationaliser les indicateurs de base. En partant de ces initiatives et d'autres efforts déployés pour élaborer des indicateurs dans différents domaines, la Commission de statistique de l'ONU a commandé une étude technique de tous les indicateurs des conférences et travaille à des propositions concernant un ensemble limité d'indicateurs. Le mécanisme de suivi de la

Déclaration du Millénaire a également conduit à des propositions relatives à un ensemble d'indicateurs clefs. Plusieurs réunions régionales organisées dans le cadre du futur sommet mondial pour le développement durable ont souligné l'importance de l'élaboration et de l'exploitation d'indicateurs du développement durable aux niveaux national, régional et international. Les pays présentant des analogies pour ce qui est des forêts se sont réunis dans neuf instances régionales consacrées aux critères et indicateurs d'une gestion durable des forêts, ce qui implique environ 150 pays représentant au total 85 % des forêts de la planète. Ces démarches relatives aux indicateurs sur les forêts sont en cours depuis plus de huit ans et ont permis de progresser considérablement dans l'élaboration et l'exploitation d'indicateurs au niveau national ainsi qu'à celui des unités de gestion des forêts.

Encadré 26

Stratégie mondiale intégrée d'observation

La stratégie mondiale intégrée d'observation associe observation spatiale et observation terrestre. Renforcés par des technologies comme les systèmes d'information géographique, les systèmes de localisation par satellite, la photogrammétrie, l'intelligence artificielle et les réseaux neuromimétiques, les systèmes d'information satellitaire fournissent des services aux utilisateurs. L'intégration en douceur des services par satellite, en même temps que les services traditionnels, par le réseau mondial Web, fournira des informations aux utilisateurs sous la forme et dans le style qui leur conviennent le mieux. Il faut toutefois s'attacher d'urgence à mettre en valeur les ressources humaines nécessaires et les scientifiques de diverses disciplines doivent oeuvrer de concert pour comprendre et appliquer des solutions scientifiques au développement durable.

162. L'observation de la Terre à partir de l'espace est un outil technologique précieux pour comprendre la planète. Ces observations permettent la mesure cohérente sur une longue période de variables fondamentales permettant d'étudier l'état et l'évolution des écosystèmes de la Terre. Grâce à ces observations, il est possible de prendre des mesures rationnelles aux échelons mondial, régional, national et local. Des phénomènes mondiaux comme l'effet de serre et El Niño disputent l'attention à des problèmes régionaux tels que les pluies acides et à des problèmes locaux tels que le déboisement et l'érosion. La télédétection par satellite a permis d'obtenir des données précieuses sur l'impact pour l'environnement, la quantité et la qualité des ressources et a fourni des apports à une planification du développement intégré des zones rurales ainsi que des zones urbaines. Les scientifiques auront la possibilité de comprendre les interactions complexes entre différentes composantes du système planétaire grâce au lancement, au cours des 10 à 15 prochaines années, de plus de 230 instruments embarqués à bord de plus de 70 satellites et équipés de capteurs étalonnés qui fourniront un large éventail de données.

163. Les progrès rapides que les techniques de l'information et de la communication ne cessent d'enregistrer ont souligné la nécessité de combler le fossé numérique entre les nantis et les démunis dans la révolution de l'information et

d'apprendre aux utilisateurs des nouvelles technologies à traduire les données en informations et les informations en savoir. On assiste à la marginalisation des régions du monde qui ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire pour se relier aux nouveaux réseaux mondiaux d'information et de communication et de ceux qui n'ont pas accès à l'apprentissage des nouvelles technologies. Il est d'autant plus important de combler le fossé numérique que les nouvelles technologies pourraient toucher les zones les plus reculées et démarginaliser certains groupes de la société civile. Ces technologies constituent un puissant outil de fourniture de services publics, d'éducation et de création d'emplois. Les pays développés tout comme les pays en développement accordent de plus en plus la priorité aux investissements dans les infrastructures requises, et peuvent ainsi profiter de la révolution de l'information.

164. Le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication a été mis en place en novembre 2001. Il a pour mission de mobiliser l'action concertée des pouvoirs publics, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, du monde scientifique, des fondations et du système des Nations Unies pour mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement. Il s'agit de susciter un nouvel élan et de mobiliser de nouvelles actions et politiques ainsi que de nouveaux partenariats afin de combler le fossé numérique et de mettre à profit le potentiel de la révolution de l'information pour atteindre des objectifs convenus sur le plan international. Ce groupe d'étude viendra appuyer d'autres initiatives, notamment celles du G8 dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication.

D. Participation de grands groupes

165. La société civile est de plus en plus influente dans la prise des décisions depuis la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Témoin les nombreuses actions menées aux niveaux local et national au titre d'Action 21 et les stratégies, programmes et plans d'action nationaux en matière de développement durable que de nombreux pays ont élaborés. Les groupements de la société civile ont joué un rôle important dans l'application de ces stratégies, programmes et plans d'action. Le secteur privé quant à lui n'a pas été de reste dans la recherche des objectifs du développement durable par ses décisions en matière d'investissements et de technologies.

Encadré 27

Participation des grands groupes

La participation est source de valeurs communes, d'engagement interdépendant, de maîtrise conjointe et de partenariats, autant d'éléments d'importance vitale pour la réalisation d'un développement durable. La période d'après la CNUED a été marquée par l'augmentation de la participation des grands groupes. Le suivi d'Action 21 a été davantage ouvert et accessible à un large éventail d'agents autres que les pouvoirs publics. Pendant la décennie qui a suivi la Conférence de Rio, les parties gouvernementales et non gouvernementales, individuellement et collectivement, ont expérimenté de nombreuses pratiques participatives, innovant et créant de nouvelles approches.

166. À l'échelon local, le cadre de participation le plus efficace a été les initiatives locales au titre d'Action 21, qui existent actuellement dans plus de 3 000 communautés du monde entier, allant de simples villages à de vastes zones métropolitaines⁴⁷. La force des initiatives locales au titre du programme d'Action 21 a résidé dans l'approche multipartite de la prise de décisions au niveau local, la définition des priorités, la recherche de solutions et leur mise en application.

167. Au niveau national, des conseils nationaux du développement durable ont été mis en place dans de nombreux pays; il s'agit bien souvent d'organes consultatifs multipartites favorisant le règlement des problèmes, la constitution d'un consensus et l'exécution dans la concertation. Le rôle étant consultatif plutôt que décisionnel, il n'est guère aisé d'en mesurer l'impact. Ce que l'on peut dire, c'est que dans les pays où ces conseils ou des organes similaires ont été mis en place, on a constaté davantage d'interventions concernant le développement durable.

Encadré 28

Échanges multipartites de la Commission du développement durable

En 1998, la Commission du développement durable a introduit les échanges multipartites dans ses sessions annuelles. Le dialogue de deux jours, qui fait partie intégrante de la session, réunit des représentants du monde des affaires, des syndicats, des pouvoirs locaux, de la communauté scientifique et des ONG dans un échange de vues avec les pouvoirs publics. Chaque année, un thème de dialogue est choisi dans l'ordre du jour de la Commission et chaque groupe participant prépare une amorce de dialogue. Des échanges multipartites sont également prévus dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable et de ses réunions préparatoires.

168. Au niveau international, la Commission du développement durable a fait oeuvre de pionnier en lançant des pratiques participatives originales et son action a eu pour effet de rehausser les normes et attentes globales en matière de participation dans l'ensemble du système des Nations Unies. La Commission est considérée comme un modèle de mécanisme intergouvernemental ouvert, participatif et transparent. Entre autres choses, elle a lancé les échanges multipartites dans le cadre de ses réunions annuelles. Ces dialogues ont révélé que les consultations entre gouvernements et un large éventail de parties prenantes au sujet de questions de développement durable sont non seulement possibles mais aussi extrêmement utiles et fécondes. Les formules de participation de la Commission ont déjà fait école auprès d'autres organes intergouvernementaux.

169. Ces réussites ne sont cependant pas parfaites. La participation des femmes à tous les niveaux demeure relativement faible et leur participation à l'échelon international n'est ni équilibrée sur le plan géographique ni suffisamment financée. De ce fait, les voix qui se font entendre sont généralement celles de ceux qui ont les moyens et la possibilité de participer. À l'échelon national, peu de pays encouragent concrètement la participation des entités non gouvernementales, limitant leurs apports à l'action nationale.

170. Un problème courant, surtout aux niveaux national et international, est que les parties prenantes ont rarement la possibilité de participer effectivement à la prise de décisions. Au surplus, la participation à ces niveaux repose bien souvent sur des mécanismes et procédures provisoires et ponctuels et non pas permanents et éprouvés. En renforçant parmi les parties prenantes le sentiment que les décisions leur appartiennent, on faciliterait la mise en application de nombreuses décisions concernant le développement durable.

171. Les partenariats entre grands groupes se sont multipliés depuis la CNUED, notamment sous forme de relations fécondes entre ONG et monde des affaires. Ces partenariats concernent désormais des dizaines de sociétés transnationales et d'ONG qui s'attachent à des objectifs sociaux aussi bien qu'écologiques. Ils sont en train de modifier les stratégies et pratiques tant du monde des affaires que des ONG, ce qui a de profondes répercussions sur l'action future en matière de développement durable et l'élargissement des coalitions et partenariats. Il apparaît que ces derniers sont les plus efficaces lorsque les conditions suivantes sont réunies : objectifs communs et bien précis, risques et avantages partagés, information efficace, responsabilités réciproques, transparence vis-à-vis du public et respect des différences entre les partenaires. Malgré les exemples de réussite dans les partenariats, les entreprises et collectivités se livrant à ce type d'activités restent peu nombreuses, et on ne relève guère d'exemples de partenariats entre organismes de la société civile et entreprises dans les pays en développement.

172. Ayant de plus en plus de possibilités de constituer des réseaux et de partager l'information, les grands groupes sont de plus en plus appelés à peser sur la prise des décisions ou à y participer activement. Grâce au développement des communications rapides et peu coûteuses dans le monde entier dans et entre collectivités, mouvements, groupes d'intérêts, groupes de réflexion et autres, les groupes engagés et dynamiques mais aux ressources limitées ont de plus en plus de possibilités de faire entendre leur voix. Il s'ensuit une modification profonde dans le mode d'intervention des institutions politiques et économiques.

E. Formulation de réactions communes dans le système des Nations Unies

173. Le développement durable constitue de plus en plus un cadre global d'activité du système des Nations Unies aux échelons mondial, régional et national. Au cours des 10 dernières années, la quasi-totalité des organismes des Nations Unies ont adopté de nouvelles politiques et stratégies pour favoriser le développement durable. Des mesures sont prises pour inscrire les principes, objectifs et outils de durabilité dans la planification des programmes et l'exécution des projets.

174. Depuis sa création, le système des Nations Unies s'est attaqué au problème de la coordination à l'échelle du système sans trouver de solutions idéales. Une coordination et une coopération efficaces entre organismes, institutions et programmes des Nations Unies dans des secteurs importants tels que l'énergie, l'eau, les forêts et la mer ont permis de renforcer les programmes dans ces domaines et de mieux connaître les interactions entre les dimensions sociales, économiques et écologiques des activités humaines. Elles ont également permis d'améliorer les analyses aux fins de formulation de politiques et la définition des besoins de coopération technique. Il n'empêche qu'il reste à établir des interactions plus solides

entre l'action interinstitutions au niveau mondial et la mise en oeuvre aux niveaux régional et national. Le Partenariat pour la protection des forêts, créé grâce au Forum des Nations Unies sur les forêts de la Commission du développement durable, constitue un exemple prometteur de coopération interinstitutions.

175. Les stratégies en matière de développement durable ont influencé sur le plan interne aussi bien qu'externe les politiques et programmes de chaque organisation. Les changements de priorités nationales ont modifié les demandes de services d'intervention et de programmes adressées aux organisations internationales, si bien que les organismes des Nations Unies ont adopté de nouvelles politiques pour appuyer le développement durable et mis en place des programmes d'évaluation à cet effet. Les engagements pris par les pays au titre de conventions internationales permettent de centrer les programmes internationaux et les services à l'échelon des pays. L'adoption de stratégies nationales en matière de développement durable a facilité la coordination des programmes entre organismes internationaux. De plus, grâce à l'approche participative du développement durable, les institutions internationales dialoguent avec un éventail plus large de partenaires, devenant ainsi plus accessibles aux grands groupes et plus sensibles à leurs préoccupations.

176. À l'échelon intergouvernemental, conformément au mandat contenu dans l'Action 21, la Commission du développement durable a servi d'instance de base d'un dialogue de haut niveau consacré au développement durable. Elle a pour mandat de contrôler la suite donnée à la CNUED, dont l'application d'Action 21, et d'examiner les liens à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, y compris avec les conventions et les autres organes intergouvernementaux. Épaulée par les secrétariats de la quasi-totalité des organismes du système des Nations Unies jouant le rôle de chefs de projet pour des domaines particuliers d'Action 21, la Commission réussit de plus en plus à encourager un dialogue de haut niveau entre ministres et autres hauts responsables de toute une série de secteurs, dont les finances et la coopération pour le développement ainsi que les ressources naturelles et l'environnement. Elle s'est imposée comme une instance intergouvernementale permettant l'examen des dimensions multisectorielles du développement durable. Grâce à elle, les organismes internationaux peuvent coordonner leur action et évaluer leur efficacité par rapport aux objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

177. Il reste cependant beaucoup à faire pour que la Commission du développement durable puisse donner toute sa mesure en renforçant le mécanisme de prise de décisions intergouvernemental et en intégrant les dimensions multisectorielles du développement durable. Il importe également de renforcer et, au besoin, réaménager les structures dirigeantes et les mécanismes de prise de décisions des institutions internationales s'occupant des aspects économiques, sociaux et écologiques du développement durable. Le Sommet devra s'attaquer à la tâche redoutable consistant à donner une orientation à un système renforcé et plus cohérent de gestion mondiale du développement durable.

VII. Moyens d'exécution

A. Financement

178. Il est reconnu dans l'action 21 que pour pouvoir exécuter les programmes de développement durable prévus, il faudrait que chaque pays, à son échelle, et la communauté internationale dans son ensemble accroissent sensiblement l'effort consenti, notamment en mobilisant un volume plus important de ressources nouvelles et supplémentaires.

179. Depuis la CNUED, les flux d'APD, très irréguliers, se sont globalement inscrits à la baisse, passant de 58,3 à 53,1 milliards de dollars entre 1992 et 2000⁴⁸. Le volume moyen d'APD émanant des États membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE exprimé en pourcentage du produit national brut (PNB) a chuté de 0,35 % en 1992 à 0,22 % en 2000. Seuls cinq pays (Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède) ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 % du PNB en 2000.

180. Des changements sont aussi intervenus dans la répartition de l'APD entre pays bénéficiaires. Dans les années 90, des évaluations effectuées sur l'efficacité de l'aide ont permis de conclure que l'APD donnait des résultats inégaux selon le cadre de politique générale en vigueur. Ainsi, le volume d'APD a fortement diminué s'agissant de certains pays, et peu baissé en revanche dans les pays dont les politiques ont été jugées plus propices à l'efficacité de l'aide par les donateurs. La plupart des pays les moins avancés ont subi une baisse d'au moins 25 % de l'APD et pour sept d'entre eux, tous africains, la baisse a été de plus de 50 %⁴⁹.

181. L'APD n'a pas non plus favorisé les mêmes secteurs. Pendant les années 90, les donateurs ont délaissé les secteurs commerciaux, comme le secteur manufacturier et celui des télécommunications, au profit de la santé, de l'éducation et d'autres services sociaux⁵⁰. Cette évolution traduit l'intérêt accru des donateurs pour l'élimination de la pauvreté et les tendances à la libéralisation et à la privatisation des années 90. Les membres de la DAC ont également adopté une recommandation tendant à délier l'aide accordée aux pays les moins avancés afin d'en accroître l'efficacité.

182. Les allocations d'APD à la préservation et à la gestion durable des ressources naturelles se sont caractérisées par des progrès inégaux depuis 10 ans. Alors même qu'un nombre croissant d'intervenants s'engagent en faveur de la protection des ressources en eau douce et des ressources foncières, l'APD allouée au développement durable des océans et des mers, à la protection de l'atmosphère, à l'agriculture durable et à la lutte contre le déboisement a diminué. La part de l'APD consacrée à ces secteurs représentait seulement 17 % en 1999 contre 25 % en 1996⁵⁰.

183. Pendant les années 90, on a assisté à une hausse rapide des investissements étrangers directs (IED) qui s'est poursuivie en 2000, ainsi qu'à de fortes fluctuations des investissements de portefeuille étrangers et des prêts bancaires internationaux. Les flux nets d'IED aux pays en développement ont régulièrement augmenté pendant les années 90, passant de 30 à 120 milliards de dollars entre 1992 et 2000⁵¹. Toutefois, ces flux sont restés très concentrés, 10 pays en développement recevant 80 % du volume total d'IED au monde en développement.

184. Si les flux d'IED aux pays en développement ont régulièrement augmenté, les flux d'investissements de portefeuille et les flux bancaires se sont caractérisés par une forte instabilité. Les investissements de portefeuille nets dans les pays en développement ont atteint un maximum de 91 milliards en 1994 puis sont tombés à 25 milliards en 1998 avant de remonter légèrement en 1999 et 2000. Les autres flux privés aux pays en développement, pour l'essentiel des prêts bancaires, ont fluctué d'une année sur l'autre, passant d'entrées nettes de 26 milliards de dollars en 1992 à des sorties nettes de 27 milliards de dollars en 1994, et d'entrées de 25 milliards de dollars en 1995 à des sorties de 147 milliards en 2000⁵¹. Cette instabilité des flux financiers constitue un obstacle évident au développement durable dans les pays en développement.

185. L'importance croissante et les potentialités accrues des flux de capitaux privés externes en tant que source d'investissement, auxquelles s'ajoutent les pressions exercées par les institutions financières internationales, ont conduit les gouvernements à renforcer la stabilité macroéconomique, à libéraliser les marchés financiers et commerciaux et à mettre en place une politique nationale favorable à l'investissement étranger. Dans plusieurs pays, toutefois, la libéralisation des marchés commerciaux et financiers a nui à la compétitivité des producteurs nationaux et accru l'instabilité financière, sans pour autant faire beaucoup augmenter les entrées d'investissements, les exportations ou la croissance économique.

186. Le fardeau insoutenable de la dette continue d'entraver lourdement le développement dans de nombreux pays. Si l'Initiative en faveur des pays pauvres les plus endettés (PPTE) de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) a commencé à aider certains pays à remédier au problème, de nouveaux efforts sont nécessaires pour éliminer le volume insoutenable de la dette de ces pays et d'autres. En novembre 2001, 24 pays bénéficiaient d'allègements au titre de cette Initiative, et plusieurs autres étaient en voie d'en obtenir⁵². La demande faite aux bénéficiaires de l'Initiative d'établir des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté devrait favoriser l'intégration de politiques de réduction de la pauvreté dans les stratégies nationales de développement durable.

187. Pour vaincre la pénurie grave de ressources financières au profit du développement durable et de l'exécution d'Action 21, des intervenants de divers niveaux ont lancé plusieurs initiatives novatrices visant à mobiliser des ressources supplémentaires, à partir de sources nationales et internationales. On peut citer comme importants exemples de niveau international le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal. Le Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto pourrait être un instrument puissant sur le marché. Des discussions sont en cours dans diverses instances pour trouver des moyens de mieux renforcer ces mécanismes financiers et de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur du développement durable dans les pays en développement.

188. Au niveau national, certains pays ont introduit des taxes et des redevances environnementales, des systèmes d'autorisations de pollution négociables et des fonds pour l'environnement. La réduction des subventions accordées aux modes de consommation non viables des ressources dans de nombreux pays a également permis de libérer des ressources financières au profit des activités de développement durable tout en diminuant les incitations à la surconsommation de ressources.

189. Ces dernières années, on a également assisté à un regain d'intérêt pour le microfinancement. Les institutions de microfinancement fournissent de petits prêts à des clients à faible revenu par le biais de prêts collectifs ou de prêts individuels à des taux d'intérêt couvrant les dépenses opérationnelles. Les prêts collectifs ont permis d'améliorer les taux de remboursement des prêts. Dans de nombreux cas, ces institutions parviennent aussi à fournir un plus grand nombre de prêts aux femmes.

B. Commerce

190. Le commerce est un facteur important de croissance économique et de développement durable, en particulier dans les petits pays, et les stratégies de développement axées sur l'exportation sont devenues prépondérantes ces dernières années.

191. Le commerce mondial des biens et des services a doublé en 10 ans. Bien que les pays développés restent les principaux commerçants dans le monde, la part des pays en développement dans le volume total des échanges mondiaux a progressivement augmenté jusqu'à atteindre 30 % environ. Ces évolutions doivent être observées dans le contexte, toutefois, car la part des pays en développement est restreinte du fait des déséquilibres du système commercial international. En outre, les formidables oscillations des cours des marchés de produits de base et la chute des cours de ces produits pendant la moitié des années 90 constituent une grave entrave au développement dans de nombreux pays, en particulier dans les pays les moins avancés.

192. Si de nombreux pays en développement ont libéralisé leurs régimes commerciaux ces dernières années afin de promouvoir le développement, leur accès aux marchés des pays développés ne s'est pas toujours amélioré pour autant. En outre, la réforme économique dans les pays en développement et l'accès accru aux marchés des pays développés n'assurent pas en soi de meilleures recettes d'exportation et une plus grande participation au commerce international. Le développement d'industries d'exportation exige aussi un cadre porteur, notamment des infrastructures de transport, des procédures et des structures administratives efficaces et des services financiers liés au commerce. Depuis la CNUED, on a de plus en plus reconnu l'utilité d'une évaluation intégrée des politiques commerciales nationales.

193. Bien que les pays en développement dépendent moins des exportations de produits de base depuis ces dernières années, bon nombre d'entre eux, les PMA en particulier, restent largement tributaires de quelques exportations de produits de base. Pour ces pays, l'instabilité et la baisse générale des cours des produits de base constituent de graves obstacles au développement durable car elles les empêchent de s'appuyer sur cet important secteur d'exportation pour générer les ressources nécessaires. Il faut resserrer la coopération internationale pour remédier aux problèmes des pays tributaires des produits de base, notamment l'assistance internationale en faveur de la diversification économique et de la gestion durable des ressources.

194. Il faut aussi renforcer les moyens dont disposent les pays en développement pour assurer la sécurité alimentaire et satisfaire aux prescriptions environnementales sur les marchés internationaux. Bien que la plupart des problèmes d'accès aux marchés ne soient pas liés à la protection de l'environnement, le nombre croissant et

la variété des réglementations relatives à l'environnement et leur constante évolution posent problème, en particulier pour les petits producteurs. Dans le même temps, les créneaux pour les produits verts, comme les produits agricoles organiques, peuvent ouvrir de nouvelles perspectives aux pays en développement qui devraient être appuyés dans les efforts qu'ils mènent pour pénétrer dans ces marchés.

195. La réalisation du programme de travail adopté à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha (Qatar), en novembre 2001, est particulièrement importante. Il s'agit notamment de négociations visant à réduire ou à éliminer les droits de douane, les crêtes tarifaires, les droits élevés et la progressivité des droits, ainsi que les obstacles non tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. La priorité a été donnée à une plus grande libéralisation de l'agriculture, par l'amélioration de l'accès aux marchés, la réduction et le retrait progressif de toutes les formes de subventions à l'exportation et d'importantes réductions du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges.

196. Ce programme de travail peut largement contribuer à la mise en place de politiques commerciales et environnementales complémentaires. Il prévoit des négociations sur certaines questions commerciales et écologiques et la poursuite des travaux du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, qui consisteront en particulier à établir s'il convient ou non de préciser les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité servira aussi de cadre au débat sur les aspects des négociations intéressant le développement et l'environnement, afin d'assurer que les objectifs du développement durable soient dûment pris en compte. Dans ce contexte, il convient d'accorder toute l'importance nécessaire aux besoins des pays en développement et au principe des responsabilités communes mais différenciées.

197. Un aspect demeure préoccupant, la marginalisation de certains pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans les échanges internationaux. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté à la troisième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001) doit être entièrement mis en oeuvre. Il vise à mettre fin à la marginalisation socioéconomique croissante des PMA, à améliorer la part des échanges internationaux, des investissements étrangers directs et d'autres flux financiers qui leur revient, et à créer un environnement porteur pour leur permettre de bénéficier de la mondialisation et d'en minimiser les effets négatifs. Bien que des progrès aient été accomplis par le biais de l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne et de la loi sur la croissance et l'avenir de l'Afrique des États-Unis, il reste encore beaucoup à faire.

198. Pour aider les pays en développement à tirer des avantages du commerce, il est capital que des ressources suffisantes soient mobilisées pour l'assistance technique liée au commerce, comme le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce et le Programme commun intégré d'assistance technique. On a également davantage reconnu la nécessité d'une assistance technique dans les domaines du commerce et de l'environnement. L'Équipe de travail PNUE-Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur le renforcement des capacités au service du commerce, de l'environnement et du développement peut jouer un rôle important à cet égard.

C. Transfert de technologies écologiquement rationnelles

199. Il est précisé dans Action 21 que les technologies écologiquement rationnelles devaient être facilement accessibles et transférables, en particulier aux pays en développement. Or, de nouvelles technologies susceptibles de répondre à un grand nombre des problèmes que pose le développement durable ont fait leur apparition dans presque tous les secteurs de l'économie. Mais leur transfert aux pays en développement et leur diffusion dans ces pays ont été limités, en particulier pour les raisons suivantes :

- a) Manque d'informations concernant leur disponibilité, les conditions de leur transfert et leur efficacité;
- b) Insuffisance des investissements nationaux et étrangers nécessaires pour les acquérir et les utiliser;
- c) Existence de cadres réglementaires en matière de droits de propriété intellectuelle, qui ne facilitent pas nécessairement leur utilisation;
- d) Absence des capacités voulues, dans les pays récipiendaires, pour adapter, utiliser et maintenir ces technologies.

200. Les transferts de technologies ont lieu le plus souvent dans le secteur privé, à l'occasion de transactions entre entreprises. Bien qu'il soit malaisé d'identifier les investissements étrangers directs qui sont spécifiquement axés sur le transfert d'écotechnologies à des pays en développement, l'augmentation rapide des investissements étrangers directs et des accords entre entreprises dans le domaine de la production et de la distribution dans les années 90 semble avoir entraîné dans son sillage une intensification des transferts de technologies à un petit nombre au moins de pays en développement, en particulier en Asie de l'Est et du Sud-Est. Lors de la réunion régionale organisée dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont souligné que la région avait réussi à promouvoir un environnement plus favorable aux transferts de technologies et de savoir technique, notamment en protégeant les droits de propriété intellectuelle, mais que les pays industrialisés n'avaient pas, pour leur part, pris les dispositions voulues pour garantir le transfert des technologies les plus appropriées⁵³.

201. L'acquisition d'écotechnologies est particulièrement difficile pour les petites et moyennes entreprises des pays en développement. Ces entreprises n'ont généralement pas le capital voulu pour investir dans du matériel moderne de maîtrise de la pollution ou dans des techniques de production plus propres. Le secteur privé préfère souvent canaliser l'investissement étranger et les compétences dans des projets de grande envergure, essentiellement parce qu'il est plus facile de gérer de tels projets qu'une foule de projets moins importants.

202. C'est donc largement au secteur public qu'il appartient de faciliter l'accès des PME à des capitaux qui leur permettent d'acquérir des écotechnologies, notamment par le biais de mesures fiscales et financières. Rendre les « investissements verts » plus attrayants est un bon moyen, par exemple, de faire démarrer un marché, mais de telles mesures reviennent cher et leur application doit être surveillée de près.

203. Diverses formes de partenariats entre secteur public et secteur privé ont vu le jour, avec pour objectif général d'utiliser les ressources publiques comme levier, de

mobiliser des capitaux privés et de mettre les forces du marché au service du développement. Les fonds publics ont servi à financer des études de faisabilité ainsi qu'à concevoir des projets susceptibles de bénéficier d'un concours bancaire et comportant un élément transfert de technologies important, de façon à encourager le secteur privé à financer l'exécution de projets. On a également recouru à des arrangements construire-exploiter-transférer, dans lesquels on a vu un moyen de développer l'infrastructure sans faire appel à des capitaux étrangers ou à des fonds publics. De tels arrangements peuvent être particulièrement avantageux dans diverses situations, par exemple lorsqu'il s'agit de développer le réseau électrique ou le système de distribution d'eau. L'adaptation et l'absorption des nouvelles technologies peuvent être appuyées par le « triangle technologique » que forment les instituts de recherche, les entreprises privées et les pouvoirs publics. Mais il n'est guère encourageant que l'on n'ait pas réussi à éliminer davantage d'obstacles au transfert de technologies écologiquement rationnelles.

Gestion écologiquement rationnelle des biotechnologies

204. Dix ans se sont écoulés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et si la biotechnologie représente aujourd'hui un secteur de l'économie important, les possibilités qu'elle offre en matière de développement durable ne sont pas encore pleinement exploitées. Dans certains pays industrialisés, la biotechnologie est un secteur rentable qui contribue beaucoup à améliorer la position concurrentielle nationale sur le marché mondial, mais qui soulève aussi des interrogations de plus en plus pressantes quant aux risques associés éventuels.

205. La biotechnologie n'a pas répondu aux attentes du monde en développement dans les domaines économique et social. Faut-il s'en étonner, quand on sait que l'apport en capital nécessaire pour développer un produit et le mettre en conformité avec la réglementation est tel que seules les économies industrialisées les plus avancées peuvent se le permettre?

206. Selon certaines estimations, le coût du développement d'un produit dans le domaine des biotechnologies industrielles pourrait atteindre 20 millions de dollars sur une période allant de 2 à 5 ans et celui de la mise au point d'un produit biopharmaceutique jusqu'à 300 millions de dollars sur une période allant de 7 à 14 ans. Dans les pays industrialisés les plus avancés, les fonds nécessaires à la mise au point et à la commercialisation de biotechnologies ont essentiellement été trouvés sous la forme de capitaux à risque privés. Il en résulte qu'en matière de biotechnologie, l'innovation est dominée par le secteur privé et donc de plus en plus protégée par des droits exclusifs, ce qui en rend l'accès difficile à la grande majorité des pays en développement. Seuls quelques-uns des pays industrialisés les plus importants sont dotés d'un jeune secteur biotechnologique. Pour la plupart des pays en développement, les organismes du système des Nations Unies et les centres de recherche internationaux demeurent les principales filières du transfert de biotechnologies.

Encadré 29

Projet du génome humain

Le Projet du génome humain (financé à l'aide de fonds publics) et l'entreprise privée Celera Genomics Corporation ont annoncé conjointement en 2000 qu'ils avaient achevé le séquençage des 3,2 milliards de paires de bases qui forment l'ADN humain. Il faudra toutefois attendre plusieurs années encore pour que la séquence soit complètement décryptée et qu'on puisse l'exploiter, ce qui fait passer au premier plan la question des brevets délivrés sur des gènes humains. Le Projet est un bel exemple de coopération en matière de technologie puisque y participent des laboratoires d'au moins 18 pays différents. La Déclaration du Millénaire comprend l'engagement d'assurer le libre accès à l'information relative au génome humain. En 1997, les membres de l'UNESCO ont adopté à l'unanimité la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, où il est dit que le génome humain en son état naturel ne peut donner lieu à des gains pécuniaires et qu'aucune recherche concernant le génome humain ne devrait prévaloir sur le respect des droits de l'homme.

207. La biotechnologie soulève des questions éthiques et sociales d'une importance majeure, comme la répartition équitable des bénéfices, la biosécurité et la responsabilité vis-à-vis des générations à venir. Difficiles à circonscrire au périmètre national, les répercussions prendront souvent différentes formes d'un pays à l'autre selon les conditions économiques, sociales et environnementales qui prévaudront. Le Protocole de Cartagena sur la biosécurité relatif à la Convention sur la diversité biologique, adopté en janvier 2000, est un cadre réglementaire international qui vise à concilier les impératifs commerciaux et la protection de l'environnement dans ce secteur en rapide expansion. Ce protocole est le premier traité multilatéral dans le domaine de l'environnement à institutionnaliser le principe de précaution et à mettre en place une procédure d'accord préalable en connaissance de cause, pour permettre aux pays de prendre une décision éclairée lorsqu'ils envisageront d'importer des produits dérivés des biotechnologies modernes.

D. Science et renforcement des capacités

208. Dix ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, un des plus gros obstacles au développement durable demeure, dans une grande partie du monde, l'absence de capacités scientifiques et techniques. Compte tenu des nouveaux moyens de communication ainsi que de l'intensification des échanges et de la concurrence à l'échelle mondiale, le savoir scientifique constitue le principal moteur de la croissance, de l'innovation et de la productivité économique. C'est un des ressorts du processus de développement. Les progrès spectaculaires qui ont été réalisés dans les domaines de la médecine, de la salubrité de l'eau, de l'énergie ainsi que de la production et du traitement des aliments, l'avènement de moyens de transport et de communication ultrarapides et l'apparition de nombre d'innovations rehaussant la qualité de la vie quotidienne, découlent tous des découvertes et applications pratiques de la science. Mais ces progrès ont le plus souvent été réalisés indépendamment de toute considération de la

protection et de la gestion rationnelle de la biosphère et certaines technologies nouvelles pourraient menacer le développement durable et la sécurité mondiale.

209. La science et les scientifiques ont un rôle crucial à jouer dans tous les aspects du débat sur le développement durable. Un concept se fait jour, celui de « nouveaux systèmes nationaux d'innovation », supposant une collaboration accrue entre les universités, les centres de recherche, les organismes d'État et le secteur public. Une telle collaboration devrait donner une assise scientifique plus solide aux politiques élaborées à tous les niveaux.

210. Un certain nombre de programmes de recherche scientifique internationaux portent sur les questions difficiles que soulèvent les changements à l'échelle planétaire et les pressions qui s'exercent, du fait des activités humaines, sur le climat, les géosystèmes marin et terrestre et la biodiversité. Il est particulièrement urgent de se pencher sur la relation qui existe entre la qualité de l'écosystème et la santé. De nouveaux risques sanitaires sont déjà apparus, sous l'effet des modifications du climat mondial et, en raison de la fragmentation des paysages, des maladies jusqu'à présent cantonnées aux lieux sauvages menacent désormais les êtres humains et autres organismes vivants. En ce qui concerne les changements climatiques, certains scénarios donnent à penser que les systèmes d'observation mondiaux et locaux gagneraient à être mieux intégrés et renforcés.

211. Le développement durable repose en dernière analyse sur les capacités nationales et locales en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques. L'éducation et la science forment la pierre angulaire de la capacité nationale et elles sont un élément fondamental de la lutte contre la pauvreté et de l'accès à des modes de subsistance viables. Dans les pays en développement et ceux dont les économies sont en transition, l'application d'Action 21 reste problématique du fait de carences institutionnelles et de ressources humaines insuffisantes.

212. Éducation et science sont un élément important du renforcement des capacités et, par ricochet, un bon moyen d'améliorer l'élaboration des politiques de développement durable ou les capacités sociales. Au cours des années qui se sont écoulées depuis la Conférence sur l'environnement et le développement, nombre de pays ont mis en place les structures et mécanismes nécessaires pour orienter la planification du développement durable et agir en conséquence, souvent en insistant sur la formulation de stratégies, la participation des parties prenantes et l'échange de données d'information. Les perspectives s'élargissent manifestement et nombre de pays prêtent une grande attention à l'interconnexion critique des facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Ils sont toutefois peu nombreux à s'être dotés de stratégies nationales détaillées et intégrées procédant d'une démarche globalisante. Il demeure urgent de renforcer les moyens dont disposent les différents pays pour gérer le développement comme un tout à multiples facettes, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

213. Le renforcement des capacités suppose des compétences particulières qui permettent de faire face à la modification des institutions et au développement, mais il y a incertitude sur la méthode à employer pour développer de telles compétences, au-delà des formations standard à la gestion et à l'administration. Il existe une contradiction manifeste entre le mode de fonctionnement traditionnel des pays donateurs et les procédures et mécanismes à mettre en oeuvre pour renforcer les capacités. Pour développer le potentiel d'un pays, il faut procéder de façon ouverte et par étapes, en encourageant l'apprentissage, la gestion adaptative,

l'expérimentation, l'engagement à long terme, l'acquisition d'aptitudes et de compétences et la prise en compte des particularités locales, culturelles, politiques ou autres. Le processus ne peut pas être programmé dans ses moindres détails dès le départ mais il doit faire appel aux pouvoirs publics, à la société civile et aux acteurs privés qui sont investis de responsabilités dans le domaine social et dans celui de l'environnement⁵⁴.

214. La tendance à la décentralisation démocratique peut être un élément fondamental de l'environnement favorable au développement durable et à l'application locale d'Action 21. Elle permet d'intégrer des démarches participatives locales dans la stratégie de développement nationale. Mais pour aboutir, il faut que la volonté politique existe et que les capacités requises soient disponibles. Il faut donc que les gouvernements apprennent à déléguer la prise de décisions et à transférer des ressources en aval. Il faut aussi créer des conditions favorables à des politiques, institutions et programmes décentralisés, davantage en prise sur les réalités locales et les besoins des collectivités en matière de développement durable, notamment des pauvres.

215. Certains pays se sont dotés des mécanismes et des institutions nécessaires pour les aider à définir leurs besoins, notamment en engageant des dialogues à l'échelle nationale, ou bien, quand ces mécanismes et institutions existaient, ils les ont renforcé. Ces dialogues ont été structurés de façon à favoriser la coordination intersectorielle ainsi que le suivi et l'évaluation participative de l'action menée et à faciliter le repérage des capacités menacées de disparition.

216. Des programmes tels que le programme Capacités 21 du PNUD ont mobilisé le savoir, les bonnes pratiques et les ressources disponibles pour aider les pays en développement à appliquer Action 21, en mettant l'accent sur le développement de moyens autorisant une approche intégrée et participative du développement durable. Ils se sont efforcés de renforcer les capacités d'analyse des politiques et de gestion et d'encourager les responsables de l'élaboration des politiques et les praticiens du développement à mettre en commun leurs connaissances et les leçons tirées de l'expérience. Mais les ressources dégagées au titre du renforcement des capacités ont été relativement maigres proportionnellement aux besoins de plus en plus importants des pays en développement. De nouvelles ressources seront nécessaires pour appuyer les efforts nationaux de renforcement des capacités.

VIII. Renforcement de l'application : partenariats mondiaux pour le développement durable

217. Le Sommet mondial sur le développement durable doit réaffirmer l'objectif du développement durable en des termes qui peuvent susciter une grande compréhension et un large appui. Il doit également souligner l'importance des partenariats entre les pays et entre les gouvernements et la société civile. Il a été suggéré que le Sommet devrait aboutir à un « accord mondial », un concept qui vise à tenir compte de la notion de partenariat et d'engagement mutuel. Le Comité préparatoire pour l'Afrique a proposé un slogan pour le Sommet : « Humanité, planète et prospérité », une expression qui rappelle les trois dimensions du développement durable. Ces descriptions sommaires du Sommet et des résultats escomptés sont des outils qui permettent de diffuser les objectifs du Sommet d'une manière concise et largement compréhensible.

218. L'objet du Sommet n'est pas de renégocier la feuille de route pour parvenir au développement durable figurant dans Action 21, mais de renforcer l'application et de tenir compte des nouvelles tendances. Pour ce faire, le Sommet doit aborder le phénomène de la mondialisation et de la marginalisation de nombreux pays en développement. Il doit également examiner des questions telles que le manque de progrès réalisés dans l'élimination de la pauvreté, la non-viabilité des modes de consommation et de production dans de nombreuses parties du monde, le fait que les mécanismes institutionnels et de programmation ne parviennent pas à intégrer effectivement les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement et le manque de ressources financières et de mécanismes efficaces pour le transfert de technologie. Le défi consiste à traduire Action 21 en mesures concrètes centrées sur des domaines clefs où sa mise en oeuvre plus rapide est requise et où il aura le plus grand impact sur le développement durable.

219. Les mesures concrètes pour renforcer l'application pourraient revêtir plusieurs formes. Premièrement, elles pourraient établir un lien entre les processus d'application d'Action 21 et les processus qui ont été établis pour la mise en oeuvre des engagements pris lors d'autres conférences des Nations Unies. Cela est particulièrement important pour les programmes relatifs à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Deuxièmement, les engagements concernant l'application d'Action 21 pourraient faire l'objet d'un calendrier de travail décrivant les mesures requises pour parvenir à des objectifs spécifiques (voir encadré 30). Lors du processus préparatoire du Sommet, ces objectifs pourraient être complétés dans certains domaines. Troisièmement, l'engagement de renforcer l'application pourrait faire l'objet d'initiatives spécifiques comprenant des objectifs clairs, des calendriers, des mécanismes de suivi, de coordination et d'application, des procédures novatrices pour la participation des partenaires, et des arrangements concernant un financement systématique et prévisible et un transfert de technologie.

220. Afin de relever ce défi, le Comité préparatoire du Sommet souhaitera peut-être aborder les dix domaines suivants dans le cadre desquels les mesures concrètes visant à renforcer l'application pourraient être examinées et adoptées.

A. Faire fonctionner la mondialisation au service du développement durable

221. La notion selon laquelle la mondialisation a en général été bénéfique a été mise en question dans toutes les réunions préparatoires régionales du Sommet mondial sur le développement durable et a été l'un des principaux sujets débattus au sein de la société civile ces dernières années. Les pays les plus pauvres du monde ont en général été laissés pour compte et de vastes segments de la population dans la plupart des pays n'en ont pas bénéficié. La mondialisation doit être gérée de manière à faire progresser la croissance économique et le développement durable dans tous les pays et à répartir plus largement les avantages tirés. Il faudrait prendre des engagements et lancer des initiatives visant à :

- Développer et renforcer la gestion coordonnée des politiques macroéconomiques aux niveaux national et international, en tenant compte des préoccupations concernant la mondialisation et le développement durable;
- Éliminer les subventions qui entravent les échanges commerciaux et améliorer l'accès des produits et des services des pays en développement aux marchés

des pays développés, en particulier dans les secteurs où les pays en développement ont un avantage compétitif, tels que l'agriculture et les textiles;

- Éliminer toutes les exceptions à l'admission en franchise de droits et hors quotas des exportations des pays les moins avancés;
- Aider les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, dans leurs efforts pour s'intégrer pleinement au système commercial mondial et participer effectivement aux négociations commerciales multilatérales;
- Renforcer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin d'assurer qu'elle mette en place un cadre institutionnel pour l'établissement d'un système commercial international impartial, fondé sur le droit et non discriminatoire;
- Aider les pays en développement à combler le fossé numérique et à exploiter le potentiel offert par les nouvelles techniques de l'information et de la communication pour le développement.

Encadré 30

Objectifs de la Déclaration du Millénaire liés à l'élimination de la pauvreté

D'ici à 2015 :

- Réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour;
- Réduire de moitié le nombre de personnes qui souffrent de la faim;
- Réduire de moitié la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer;
- Faire en sorte que les enfants partout dans le monde, garçons et filles, soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que les filles et les garçons aient à égalité accès à tous les niveaux d'éducation;
- Réduire de trois quarts la mortalité maternelle et de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- Arrêter la propagation du VIH/sida, et commencer à inverser la tendance actuelle, et maîtriser le fléau du paludisme et des autres grandes maladies qui affligent l'humanité;
- Apporter une assistance spéciale aux orphelins du VIH/sida.

D'ici à 2020 :

- Réussir à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- Formuler et appliquer des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile;

- Encourager l'industrie pharmaceutique à rendre les médicaments essentiels plus largement disponibles et abordables pour tous ceux qui en ont besoin dans les pays en développement;
- Établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté;
- Faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous;
- Ne ménager aucun effort pour que le Protocole de Kyoto entre en vigueur de préférence avant le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et commencer à appliquer les réductions prescrites des émissions des gaz à effet de serre;
- Intensifier l'action commune pour la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêt;
- Insister sur l'application intégrale de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification;
- Mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau en formulant des stratégies de gestion de l'eau;
- Intensifier la coopération en vue de réduire le nombre et les effets des catastrophes naturelles et des catastrophes dues à l'homme;
- Assurer le libre accès à l'information relative au génome humain;
- Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral;
- Prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique;
- Mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire;
- Appliquer le programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés, et appréhender de façon globale et effective le problème de la dette des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, grâce à diverses mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

B. Élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables

222. Le développement durable doit bénéficier aux pauvres. Dans toutes les déclarations ministérielles émanant des réunions préparatoires régionales du Sommet, on a reconnu que permettre aux pauvres de sortir de la pauvreté et de mener une vie décente et satisfaisante est l'un des principaux défis du

développement durable. Dans la Déclaration ministérielle du Comité préparatoire pour l'Afrique, on a souligné que toutes les propositions concernant la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 devraient comprendre des programmes prioritaires d'assistance spéciale aux personnes et aux pays les plus pauvres, en tenant compte des causes politiques, sociales et économiques nationales et internationales qui sont à l'origine de la pauvreté⁵⁵.

223. De nombreuses personnes très pauvres vivent dans des régions qui subissent de graves tensions écologiques, et leurs communautés dépendent fortement de la générosité de la nature. La dégradation de leur environnement naturel compromet gravement leur capacité de satisfaire les besoins les plus fondamentaux. Des actions isolées visant à satisfaire les besoins fondamentaux ne constitueraient pas normalement un programme de développement durable. Les interventions en vue de l'élimination durable de la pauvreté devront tenir compte du développement communautaire et de la dépendance de la collectivité locale vis-à-vis de l'environnement naturel. Les programmes de lutte contre la pauvreté et les programmes de gestion des ressources doivent être réunis dans un cadre unifié à tous les niveaux, depuis la collectivité locale jusqu'au niveau mondial. Les mesures énumérées ci-dessous devraient être envisagées dans ce contexte plus large. Des engagements devraient être pris et des initiatives devraient être adoptées avec les objectifs suivants :

Dans les domaines de la réduction de la pauvreté dans les zones rurales, de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire

- Accroître la productivité des ressources en terres et en eau dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la pêche artisanale, etc., en particulier grâce à des approches communautaires;
- Améliorer l'accès aux ressources en eau et leur utilisation efficace aux niveaux des collectivités et des bassins versants;
- Promouvoir le développement rural grâce à des modifications du régime foncier qui prennent en compte et protègent les systèmes autochtones et communs de gestion des ressources foncières;
- Mettre au point et diffuser des techniques sûres et d'un coût abordable pour l'accroissement de la productivité et la gestion de l'environnement, en particulier pour les zones subissant des tensions écologiques et où la pauvreté est endémique;
- Accroître les quantités d'aliments disponibles dans les zones où ils sont produits, de manière à réduire les frais de transport et une dépendance excessive vis-à-vis des marchés internationaux;
- Promouvoir des programmes plus complets d'éducation et de vulgarisation dans les zones rurales, en particulier à l'intention des pauvres de ces zones;
- Renforcer l'infrastructure rurale et les systèmes de crédit pour les pauvres des zones rurales;
- Inverser la tendance à la baisse en ce qui concerne le financement par le secteur public de la recherche agricole, de l'agriculture durable et du développement rural;

- Assurer un accès aux marchés dans des conditions d'égalité et de non-discrimination pour les produits agricoles des pays en développement;
- Promouvoir les approches multisectorielles et la coopération entre le secteur public et le secteur privé afin d'améliorer la diffusion des techniques et des connaissances agricoles de base parmi les petits exploitants agricoles et les pauvres des zones rurales;

Dans les domaines de la réduction de la pauvreté dans les zones urbaines et du développement durable des établissements urbains

- Offrir des conditions d'occupation sûres aux pauvres des zones urbaines en tant qu'élément clef pour améliorer l'accès au logement et aux services sociaux de base, créer des capitaux privés, et accroître les possibilités d'emploi, de crédit et de revenus;
- Concevoir, financer et appliquer des stratégies de gestion des déchets solides, fortement axées sur la réduction et le recyclage des déchets;
- Offrir des incitations pour le lancement d'initiatives de recyclage à petite échelle des déchets dans les pays en développement, qui pourraient faciliter la gestion des déchets urbains et donner des possibilités de revenus;
- Appliquer des stratégies de transport qui tiennent compte des conditions spécifiques nationales et locales, de manière à améliorer l'efficacité et la commodité des transports, ainsi que la qualité de l'air et la santé publique dans les zones urbaines;
- Lancer une initiative mondiale en faveur des carburants sans plomb afin d'éliminer progressivement le plomb dans l'essence, et de réduire les quantités de soufre et de benzène dans les combustibles afin d'améliorer la qualité de l'air.

C. Modifier les modes de consommation et de production non viables

224. Des améliorations majeures doivent être apportées à l'efficacité de l'utilisation des ressources, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Des engagements devraient être pris et des initiatives devraient être adoptées pour promouvoir des modes de consommation et de production viables, avec les objectifs suivants :

- Augmenter de quatre fois l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et des ressources dans les pays développés au cours des deux ou trois prochaines décennies et, éventuellement, à long terme, augmenter de 10 fois l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les pays développés;
- Accroître la responsabilisation des entreprises grâce à des initiatives comme le Pacte mondial et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et à des outils comme la comptabilité de la gestion de l'environnement et l'établissement de rapports sur l'environnement;
- Exécuter des programmes d'assistance afin d'accroître la productivité industrielle et la compétitivité dans les pays en développement et les pays en transition, en particulier dans les industries qui offrent de grandes possibilités d'emploi et qui ont un impact important sur l'environnement;

- Aider les petites et moyennes entreprises des pays en développement et en transition, grâce à des programmes d'information et de formation, à saisir les possibilités commerciales découlant d'une sensibilisation accrue des consommateurs aux modes de consommation viables;
- Offrir des incitations au secteur industriel et aux institutions de recherche-développement publiques pour qu'ils établissent des alliances stratégiques afin d'améliorer la recherche-développement sur des techniques de production moins polluantes et d'accélérer la commercialisation et la diffusion de ces techniques;
- Encourager le secteur industriel à adopter des initiatives volontaires, comme la certification grâce notamment à l'adoption des critères ISO 14000;
- Promouvoir la conception et l'étiquetage écologiques des produits et d'autres outils d'information des consommateurs transparents, vérifiables et non discriminatoires, en s'assurant qu'ils ne servent pas d'obstacles commerciaux déguisés⁵⁶;
- Renforcer le rôle joué par les médias et d'autres outils d'information du public pour accroître la sensibilisation des consommateurs aux questions relatives aux modes de consommation et de production viables, et en particulier les produits et services « verts »;
- Promouvoir les modes de consommation viables grâce à l'action gouvernementale, y compris la comptabilité nationale « verte », la réforme fiscale favorisant la conservation des ressources et les politiques d'achats « verts ».

D. Promouvoir la santé grâce au développement durable

225. Il est possible de résoudre nombre de problèmes de santé en éliminant la pauvreté et en adoptant des modes de consommation durable. En collaboration avec le Gouvernement sud-africain, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) prévoit d'organiser en janvier 2002 une rencontre sur la santé et le développement durable, qui devrait déboucher sur de nouvelles idées concrètes. Des engagements devraient être pris et des initiatives adoptées pour atténuer les risques environnementaux qui menacent sérieusement la santé et aborder celle-ci comme un moyen, pour la population, de participer activement au développement durable, en procédant comme suit :

- En garantissant aux pauvres l'accès à une eau salubre et bon marché et à des services d'assainissement adéquats;
- En veillant à ce que la composition chimique et biologique des ressources en eau demeure d'une qualité acceptable;
- En offrant une assistance financière et technique aux pays en développement et à ceux dont les économies sont en transition pour les aider à éliminer progressivement le plomb de l'essence, à réduire la teneur en soufre et en benzène des combustibles et à diminuer le nombre de particules présentes dans les gaz d'échappement des véhicules;

- En lançant des programmes régionaux visant à améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des locaux, notamment en remplaçant les combustibles traditionnels issus de la biomasse et le charbon par des combustibles propres d'un prix abordable;
- En respectant les normes et directives de sécurité internationales applicables aux produits alimentaires et à l'élevage conformément aux directives de la Commission du Codex Alimentarius de la FAO et de l'OMS.

E. Accès à l'énergie et utilisation rationnelle de l'énergie

226. L'accès à l'énergie peut jouer un rôle déterminant dans notre capacité à réaliser un développement durable. À court terme, les efforts visant à rationaliser l'utilisation de l'énergie et à favoriser le transfert et l'utilisation de technologies à haut rendement énergétique peuvent être bénéfiques. À plus long terme, il sera nécessaire de faire une plus large part aux formes d'énergie renouvelables, de modifier les modes de consommation et de recourir davantage à des technologies énergétiques de pointe. Des engagements devraient être pris et des initiatives adoptées pour améliorer l'accès à des services énergétiques propres et utiliser l'énergie de façon plus rationnelle, en procédant comme suit :

- En concluant une alliance mondiale pour des technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables et des sources d'énergie classiques et propres à rendement élevé, de façon à alimenter en énergie la moitié des deux milliards de personnes habitant pour la plupart des zones rurales et retirées des pays en développement qui sont actuellement privées d'accès à des services énergétiques modernes;
- En lançant une campagne mondiale visant à encourager l'utilisation de gaz naturel, en particulier dans les zones urbaines des pays en développement;
- En encourageant le recours à des modalités de financement novatrices dans les zones rurales, notamment microfinancement, fonds autorenewables, accords de coopération et mesures d'incitation (accords de licence);
- En mettant au point et diffusant des technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables, de façon à augmenter la proportion de l'énergie renouvelable dans la production et la consommation d'énergie et à accélérer l'élaboration, la diffusion et l'utilisation de technologies à rendement élevé⁵⁶;
- En encourageant la coopération entre les principaux pays consommateurs et producteurs de pétrole afin d'atténuer l'instabilité des cours internationaux.

F. Gestion durable des écosystèmes et biodiversité

227. Il est possible que la détérioration de certains écosystèmes naturels approche déjà le seuil critique au-delà duquel la capacité naturelle d'adaptation disparaît et le redressement devient difficile, voire impossible. Il est urgent de mettre en place un plan-cadre de bonne intendance mondiale en vue de protéger l'environnement de la Terre tout en répondant aux besoins de tous les pays et de tous les peuples dans le domaine économique et social. Des engagements devraient être pris et des initiatives

adoptées pour mettre un terme à la détérioration actuelle de l'environnement naturel, en procédant comme suit :

- En améliorant les indicateurs et données relatifs à la dégradation des sols et à la bonification des terres, de façon à évaluer et gérer ces processus et leurs incidences;
- En définissant les droits de propriété intellectuelle en matière de ressources biologiques, de sorte que les bénéfices tirés de l'exploitation de matériel génétique soient répartis de façon équitable;
- En mettant pleinement en application le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, dont l'exécution est actuellement entravée par le manque de ressources et la nécessité de procéder à des investissements massifs pour maîtriser la pollution due aux activités terrestres;
- En améliorant la gestion des zones marines et côtières protégées et en augmentant leur nombre, puisque l'expérience a montré que les réserves protégées (ou zones où la pêche est interdite) contribuent à la diversification et à la multiplication des organismes marins;
- En intégrant l'agriculture dans d'autres composantes de la gestion des sols et de la protection des écosystèmes, afin de promouvoir la durabilité de l'environnement tout en stimulant la production agricole;
- En améliorant politiques et législations de façon à pouvoir aborder plus systématiquement le développement durable des montagnes, en traitant de façon intégrée des questions comme les droits de propriété, les mesures d'incitation économiques, les moyens d'action politiques et la préservation du patrimoine culturel;
- En résolvant le problème des activités de pêche illégales, non réglementées et non contrôlées et de la surcapacité des bateaux de pêche;
- En favorisant la coopération, la coordination et les synergies entre les organismes et instruments internationaux consacrés aux forêts, dans le cadre du Partenariat pour la protection des forêts;
- En gérant les risques de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, dans une optique de prévention, d'atténuation, d'évaluation des vulnérabilités et d'adoption de stratégies d'adaptation ou d'autres mesures visant à diminuer les pertes en vies humaines et les dommages économiques.

G. Gestion des ressources mondiales en eau douce

228. Appliquer des stratégies de développement, d'utilisation et de gestion intégrés des ressources en eau douce, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, est un élément fondamental de la réalisation du développement durable. Des engagements devraient être pris et des initiatives adoptées pour renforcer l'utilisation et la gestion durables de ces ressources, en procédant comme suit :

- En appliquant à la gestion de ces ressources le modèle de la gestion des bassins versants ou des bassins fluviaux et en y intégrant la protection de la

biodiversité et la gestion durable d'autres ressources telles que les sols, les forêts, les terres humides et les montagnes;

- En adoptant des lois concernant les ressources en eau et en les faisant appliquer, et en renforçant les capacités locales de gestion et de distribution de l'eau;
- En forgeant des formes de partenariat novatrices entre les entreprises nationales et internationales, les sociétés coopératives et les organisations gouvernementales et non gouvernementales, afin de rationaliser et rendre plus équitable la distribution de l'eau aux usagers;
- En appliquant des principes de gestion intégrée des ressources en eau à la gestion des systèmes de ressources en eau communs, de façon à promouvoir une répartition rationnelle et équitable de l'eau et à harmoniser les systèmes de gestion de ces ressources;
- En offrant aide au développement et coopération technique, en vue de mettre en place les moyens nécessaires pour gérer, distribuer et consommer l'eau de façon durable, et aider les institutions locales et régionales à mettre au point leurs propres solutions et modèles;
- En développant les capacités des pays à atténuer les conséquences des inondations et des sécheresses grâce à une meilleure gestion des risques et des ressources en eau, et en renforçant la collaboration entre les organismes actifs compétents en matière de catastrophes et de gestion de l'eau;
- En prenant les mesures voulues pour inciter les entreprises agricoles à surveiller l'utilisation et la qualité de l'eau, à améliorer l'efficacité et à réduire la pollution.

H. Ressources financières et transferts de technologie

229. La mobilisation des ressources financières et des investissements nationaux ou étrangers, notamment des investissements ayant trait à des technologies, constitue la pierre angulaire de la croissance économique et du développement durable. Les mesures proposées ci-après en matière de financement du développement durable devraient être examinées à la lumière des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey (Mexique) en mars 2002. Des engagements devraient être pris et des initiatives adoptées pour augmenter les ressources financières et le nombre de technologies mises à disposition des pays en développement et de ceux dont les économies sont en transition, en procédant comme suit :

- En inversant d'urgence la tendance à la baisse de l'aide publique au développement, les pays industrialisés s'engageant en toute priorité à atteindre l'objectif fixé par l'ONU à 0,7 % du PNB;
- En augmentant l'efficacité de l'aide publique au développement, en reliant par exemple cette aide, en particulier dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, à la réalisation des objectifs de développement adoptés lors du Sommet du Millénaire et d'autres réunions de l'ONU, comme la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

- En améliorant encore la coordination de l'assistance offerte par les pays donateurs aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition, de façon à garantir que les ressources financières limitées disponibles seront utilisées de façon rationnelle, en étroite coopération avec les pays bénéficiaires;
- En prenant des mesures propres à inciter le secteur privé à augmenter le flux de capitaux étrangers en direction des pays en développement et de ceux dont les économies sont en transition, en particulier ceux qui n'ont pas été capables d'attirer de tels flux;
- En créant à l'intérieur du pays un climat porteur, susceptible d'attirer les capitaux étrangers, notamment grâce à des institutions financières solides, des politiques financières et budgétaires saines et des droits de propriété, des systèmes de comptabilité et d'information financière ainsi que des marchés d'assurance sûrs;
- En continuant d'appliquer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et en l'élargissant, ce qui constituerait un pas en avant de taille vers une plus grande stabilité du système financier;
- En renforçant, avec l'assistance de donateurs, les mécanismes prévus pour la mise au point et le transfert d'écotechnologies, notamment services de conseillers et de consultants dans le domaine technique, appui à la commercialisation, conseils juridiques, installations de recherche et développement et laboratoires (installations et services), assistance à la formulation de projets et aux négociations y relatives ainsi que repérage des technologies et appariement offre-demande en la matière;
- En prenant des mesures propres à inciter les grandes entreprises et les sociétés transnationales à faciliter l'accès des PME aux écotechnologies, par exemple en les incluant dans les chaînes de production et d'approvisionnement et en leur offrant l'appui voulu;
- En créant un mécanisme qui s'occuperait des questions de brevet relatives au transfert de biotechnologies aux pays en développement.

I. Initiatives en faveur de l'Afrique dans le domaine du développement durable

230. Dans la déclaration qu'ils ont adoptée lors de la Conférence préparatoire pour l'Afrique au Sommet mondial pour le développement durable, les ministres africains ont constaté que, 10 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nombre de pays africains sont dans une situation critique sur le plan économique et social. La plupart des pays de la région continuent d'être marginalisés et à pâtir de la mondialisation. Les pays industrialisés n'ouvrant pas suffisamment leurs marchés aux produits africains, l'Afrique ne dispose pas des ressources voulues pour parvenir à un développement durable. Elle traverse une crise sanitaire de plus en plus grave, dont les répercussions sont lourdes de signification pour le développement. Le niveau d'aide publique au développement et de capitaux privés étrangers demeure très bas. Les programmes internationaux d'assistance à long terme n'ont pas atteint les objectifs de développement⁵⁵ dont la réalisation constitue leur raison d'être. Des engagements devraient être pris et des

initiatives adoptées pour appuyer le développement durable en Afrique, en procédant comme suit :

- En aidant les pays africains à renforcer les liens de coopération régionaux;
- En lançant de nouveaux grands programmes de renforcement des capacités, transfert de technologies et financement du développement durable, en particulier dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et la faim, ainsi qu'en matière de santé, de protection de l'environnement et de gestion des ressources;
- En lançant une initiative visant à doubler la production agricole en Afrique dans un laps de temps raisonnable;
- En restructurant l'aide internationale et en fixant des niveaux d'aide appropriés et judicieux, de façon à réduire la dépendance, promouvoir des objectifs de développement social primordiaux, tels que l'accès à une eau potable salubre, à un enseignement et à des soins de santé de base, et à appuyer les efforts visant à rendre les économies africaines plus stables et plus concurrentielles⁵⁵;
- En apportant des ressources financières nouvelles et complémentaires;
- En définissant de nouvelles mesures visant à garantir que les pays d'Afrique pourront se procurer, à un prix abordable, les écotecnologies dont ils ont besoin;
- En améliorant et développant les systèmes de transports publics des pays africains;
- En encourageant la création de microentreprises et de PME, l'accent étant mis sur l'agro-industrie, avec la participation directe des collectivités locales concernées;
- En appuyant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

J. Renforcement du système de gouvernance internationale en matière de développement durable

231. Les résultats concrets du Sommet serviront de point de départ à la définition d'un mécanisme plus solide et plus cohérent de gouvernance internationale en matière de développement durable, prévoyant notamment des mesures de réforme institutionnelle.

232. Dans le domaine du développement durable, les faiblesses institutionnelles du système international existant sont le plus souvent imputables à une approche trop cloisonnée qui reproduit les structures de prise de décisions et les modes de représentation nationaux au sein des organes directeurs internationaux. Les conséquences pour le développement durable sont le chevauchement des mandats confiés aux divers secrétariats et le foisonnement des directives données aux activités opérationnelles sur le terrain. Ce problème est aggravé par la complexité des structures directrices et l'hétérogénéité de leur composition et de leurs processus décisionnels. La coordination entre les organes intergouvernementaux en est d'autant plus délicate, bien que les difficultés liées à ces facteurs, pour être réelles, n'en sont pas moins surmontables.

233. Le principal objectif recherché, lorsqu'on parle de gouvernance en matière de développement durable, qui se définit comme l'ensemble des structures et des institutions directrices dans les domaines économique, social et environnemental, consiste à assurer la cohérence de l'action entreprise, à rapprocher les politiques suivies, à limiter les doublons et à renforcer la mise en oeuvre. Ces dernières années, beaucoup a été fait pour faire face à ces questions. Le dialogue entre les diverses structures – au niveau intergouvernemental et à l'échelle des secrétariats – s'est amélioré. Les programmes de réforme ont donné lieu à une meilleure coordination, en particulier au niveau des pays. Une coopération sans précédent s'est instaurée entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, la Banque mondiale et le FMI dans le cadre du suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet tenues récemment par les Nations Unies. Un dialogue de fond s'est noué entre les commissions techniques du Conseil économique et social et le Conseil lui-même. Le Conseil a renforcé ses relations avec les institutions spécialisées, en particulier les institutions de Bretton Woods. De ce fait, c'est une instance de plus en plus efficace pour l'examen global des questions économiques, sociales et environnementales. Plus récemment, une étroite coopération s'est instaurée entre l'ONU, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement.

234. Pour continuer de renforcer le processus intergouvernemental au sein du système des Nations Unies, et les moyens dont disposent les secrétariats compétents, plusieurs éléments fondamentaux et interdépendants doivent être réunis. Certains des éléments mentionnés plus bas découlent des recommandations formulées au cours des processus préparatoires régionaux et sous-régionaux du Sommet.

235. Il importe de renforcer le processus intergouvernemental au sein du système des Nations Unies dans le domaine du développement durable, en tenant compte de l'expérience accumulée par la Commission du développement durable ces neuf dernières années. Il faut en particulier :

- Promouvoir une approche plus globale des aspects économique, social et environnemental du développement durable lors de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions aux niveaux mondial, régional et national, ainsi qu'à l'échelle des politiques et des pratiques des institutions internationales, des entreprises et d'autres parties prenantes;
- Privilégier la mise en oeuvre concrète du développement durable en mobilisant les énergies, en mettant au point des directives opérationnelles, en échangeant des données d'expérience et en suivant les progrès accomplis;
- Promouvoir une plus grande cohérence dans les travaux des organes intergouvernementaux des organismes des Nations Unies par une meilleure coordination interdépartementale à l'échelle nationale;
- Encourager les partenariats à tous les niveaux, entre les gouvernements, les institutions internationales et les autres intervenants, afin de trouver des solutions concrètes et des voies nouvelles face à des problèmes de développement durable spécifiques;
- Promouvoir une plus grande synergie entre les commissions techniques du Conseil économique et social chargées des divers aspects du développement durable, et raviver leur dialogue avec le Conseil et l'Assemblée générale.

236. Il convient d'améliorer le système de gouvernance internationale en matière d'environnement. Les participants au premier Forum ministériel mondial pour l'environnement/sixième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE, tenus à Malmö, en Suède, en mai 2000, ont convenu que le Sommet mondial sur le développement durable devrait s'interroger sur la nécessité de mettre en place un mécanisme institutionnel puissamment renforcé pour la gouvernance internationale en matière d'environnement. Comme suite à cette décision, en 2001, le Conseil d'administration du PNUE a créé un groupe de travail de ministres et de leurs représentants sur la gouvernance internationale en matière d'environnement chargé de faire un bilan complet, orienté vers l'action, des faiblesses institutionnelles existantes, ainsi que des besoins futurs de mise en place d'un mécanisme renforcé, en recensant les options possibles, s'agissant notamment du financement du PNUE. Le Conseil d'administration du PNUE devrait présenter les résultats de cette étude à la Commission du développement durable en sa qualité de comité préparatoire du Sommet.

237. Les moyens collectifs dont dispose le système des Nations Unies pour appuyer le développement durable doivent être renforcés par le biais de la concertation et de la synergie. Il faudra à cet effet :

- Favoriser l'adoption de dispositifs de coordination intersecrétariats à la fois directifs et souples (constitution d'équipes de travail thématiques, création de réseaux, désignation de chefs de projet) et d'une programmation concertée mettant l'accent sur l'exécution dans le contexte de la réforme en cours du CAC;
- Rehausser l'apport concret des organismes des Nations Unies aux efforts nationaux de développement durable, en s'appuyant sur l'expérience acquise par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
- Veiller à ce que les organismes des Nations Unies aident les pays en développement à remédier au morcellement de leur logique de développement national et à faire montre de plus de cohérence dans leurs politiques sociales, économiques et environnementales (voir A/56/320, par. 25) tout en assurant dans le même temps aux pays la maîtrise et la direction totales des interventions;
- Resserrer les liens entre les programmes des organismes des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales comme l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation de l'unité africaine;
- Forger des partenariats plus dynamiques avec le secteur privé, les collectivités locales, les milieux scientifiques, les ONG et d'autres grands groupes;
- Établir des partenariats avec des acteurs non étatiques dans les pays en développement et les pays développés dans la sphère générale du développement durable, en s'appuyant sur le débat consacré à la coordination de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social, à l'occasion duquel le Conseil a donné des directives pour la création de partenariats entre l'ONU et d'autres acteurs, ainsi qu'avec l'Assemblée générale, qui, à sa cinquante-sixième session, devait également recommander des voies et moyens de favoriser la coopération avec les acteurs non étatiques dans l'accomplissement des objectifs de développement du Millénaire.

238. Les institutions régionales doivent être dotées de capacités renforcées dans le domaine du développement durable. Parmi les options envisageables, on peut citer :

- Une coordination plus étroite des activités relatives au développement durable et des organisations, institutions et intervenants de premier plan;
- Une meilleure prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les travaux des commissions régionales, qui pourraient effectivement assumer le rôle de commissions régionales du développement durable;
- La création de liens plus directs entre les commissions régionales et les banques régionales de développement, et les organisations d'intégration économique régionales;
- Le renforcement des moyens dont disposent les bureaux régionaux du PNUE pour promouvoir et faciliter le Programme mondial sur l'environnement, y compris l'exécution régionale des accords multilatéraux sur l'environnement et des politiques et programmes de développement durable;
- Le renforcement des moyens dont disposent les bureaux régionaux du PNUE pour coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales;
- Une meilleure utilisation des commissions régionales pour la promotion des stratégies régionales de développement durable et l'examen de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur le développement durable à l'échelle régionale et nationale.

239. L'apport des institutions financières et commerciales internationales au développement durable doit être accentué. Le débat sur le financement du développement a déjà permis d'examiner en détail le rôle de ces institutions dans les domaines généraux de l'harmonisation et de la coordination des efforts, mais, s'agissant du développement durable, elles doivent continuer à :

- Intégrer les objectifs de développement durable à long terme dans les politiques, les cadres de pays et les directives opérationnelles, en s'assurant que leurs activités soient conformes aux priorités des pays bénéficiaires;
- Veiller à ce que les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles préconisées par le Fonds monétaire international prennent dûment en compte les priorités de développement durable des pays bénéficiaires et préviennent les effets adverses qu'elles peuvent avoir sur l'environnement et le développement social;
- Prendre des mesures concrètes pour que les structures de gouvernance et les procédures de prise de décisions soient plus ouvertes et plus transparentes, en permettant aux pays bénéficiaires d'y participer plus effectivement;
- Promouvoir la participation pleine, effective et équitable de tous les pays à l'OMC, notamment par le renforcement des capacités nationales des pays en développement à participer activement aux négociations commerciales, en s'efforçant de mieux comprendre les liens entre commerce et environnement et leurs implications pour le développement durable au niveau national.

240. Les initiatives en matière de programmes qui devraient découler du Sommet impliqueront certains rapprochements entre les domaines de compétences des

institutions sectorielles. Elles pourraient aussi exiger la pleine participation de la société civile et du secteur privé. Il sera donc nécessaire de mettre au point des structures novatrices de coordination et de gouvernance pour ces programmes, en s'inspirant des évolutions analogues constatées dans d'autres secteurs, comme la santé et les technologies de l'information.

241. La coopération technique joue un rôle décisif pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités. Parmi les principes directeurs de tout programme de création de capacités figurent un niveau satisfaisant et continu de financement, un cadre favorable à la maîtrise du programme par les pays, une meilleure coopération Sud-Sud, le choix de modalités de fonctionnement axées sur les programmes, l'adoption de modes de programmation à plus long terme par souci de durabilité, l'accent mis sur les partenariats et la participation à long terme des parties prenantes. Ceci étant, on peut citer parmi les principaux volets du renforcement des capacités :

- L'adoption d'approches intersectorielles pour l'élaboration de stratégies (ou de visions) et de plans nationaux de développement durable;
- Le choix de modalités de dialogue et de planification participatives, multipartites, permettant d'entendre les vues des groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables et de mieux y répondre, et un effort de rapprochement plus efficace des politiques et des processus de prise de décisions à l'échelle locale et nationale;
- La création de capacités d'analyse et de gestion des politiques, y compris d'analyse multisectorielle et interdisciplinaire des questions de politique économique, sociale et environnementale, et le recours à des modalités et des outils de planification et d'évaluation pluridimensionnels, notamment des évaluations stratégiques de l'état de l'environnement;
- La création de capacités de négociation et d'exécution pour assurer la participation effective aux accords et instruments environnementaux et économiques internationaux;
- La création de capacités de coordination et de gestion de l'aide, afin notamment de gérer efficacement et rationnellement les programmes et les interventions à l'échelle des secteurs;
- La création de capacités dans les domaines du suivi et de l'évaluation afin de tirer de meilleurs enseignements de l'action entreprise et d'améliorer la gestion et les prestations du secteur public, en ayant notamment recours aux approches participatives, aux indicateurs de développement durable et à d'autres techniques qualitatives accessoires.

Notes

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Ibid., annexe I.

³ Ibid., annexe III.

- ⁴ Il s'agit notamment de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No 30822); de la Convention sur la diversité biologique (voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Convention sur la diversité biologique*, juin 1992); et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, No 33480).
- ⁵ Toutes les données indiquées dans la présente section sont tirées de divers numéros de *La situation économique et sociale dans le monde* (publication des Nations Unies).
- ⁶ Voir *World Population Prospects: The 2000 Revision* (ESA/P/WP.165), Nations Unies, 2001, et *World Population Projections to 2150* (1998).
- ⁷ Voir Banque mondiale, *World Development Indicators 2001* (Washington, 2001).
- ⁸ Voir PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1998* (New York et Oxford, Oxford University Press, 1998).
- ⁹ Voir Banque mondiale, site Web relatif à la pauvreté : <www.worldbank.org/poverty/data/trends/index.htm>.
- ¹⁰ Voir Banque mondiale, *Global Economic Prospects, 2001* (Washington, 2001).
- ¹¹ Voir Banque mondiale, site Web relatif à la pauvreté : <www.worldbank.org/poverty/data/trends/mort.htm>.
- ¹² Voir FAO, *État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2001* (Rome, 2001).
- ¹³ Voir FAO, op. cit.; et E/CN.17/2000/7.
- ¹⁴ Voir OMS, UNICEF et Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, *Évaluation mondiale 2000 des conditions d'alimentation en eau et d'assainissement* (Genève et New York, 2000).
- ¹⁵ Voir E/CN.17/2001/PC/13, par. 10. Selon un rapport récent de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans 33 pays, quelque 60 millions de personnes sont frappées par des crises alimentaires plus ou moins graves du fait de troubles civils et de catastrophes climatiques; voir FAO, *Cultures et pénuries alimentaires* (Rome, 2001), qui peut être consulté à l'adresse : <<http://www.fao.org/WAICENT/faoinfo/economic/gIEWS/english/fs/fstoc.htm>> (site en anglais).
- ¹⁶ Voir Phnom Penh Regional Platform on Sustainable Development for Asia and the Pacific, publié à l'issue de la réunion du comité régional préparatoire tenue à Phnom Penh du 27 au 29 novembre 2001.
- ¹⁷ Les prévisions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) portent sur l'ensemble des pêches de capture en mer; un nouvel accord susceptible de jouer un rôle important dans le règlement de la crise que connaissent actuellement les pêcheries mondiales a vu le jour avec l'adoption par la FAO, au début de l'année 2001, d'un plan d'action international facultatif visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, en haute mer et dans les zones économiques exclusives.
- ¹⁸ Voir FAO, *Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales 2000* (Rome, 2000); et FAO, *Situation des forêts du monde, 2001* (Rome, 2001).
- ¹⁹ Voir, par exemple, *Status of Coral Reefs of the World: 2000*, ouvrage publié sous la direction de Clive Wilkinson (Queensland, Australie, Australian Institute of Marine Science, 2000).
- ²⁰ Voir Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Troisième rapport d'évaluation*, vol. I, *Changement climatique 2001 – Bases scientifiques* (janvier 2001).
- ²¹ FAO, *État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2001* (Rome, 2001).
- ²² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 9* (E/2000/29), chap. I, sect. B, décision 8/4, par. 3 et 9.

- ²³ Voir *Food for All: Can Hunger Be Halved?* (Panos, 2001).
- ²⁴ Les indicateurs de pauvreté urbaine sont établis à partir de définitions locales; voir Centre des Nations Unies pour les établissements humains, *L'état des villes dans le monde 2001*.
- ²⁵ Voir *World Urbanization Prospects: The 1999 Revision* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 01.XIII.11).
- ²⁶ Chiffres de la Division de la population du Secrétariat de l'ONU.
- ²⁷ D'après le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), organisme chargé de la coordination du chapitre 6 d'Action 21 (Protection et promotion de la santé).
- ²⁸ Voir Rosalyn McKeown, avec l'assistance de Charles A. Hopkins et Regina Rizzi, *Education for Sustainable Development Tool Kit* (University of Tennessee, Center for Geography and Environmental Education).
- ²⁹ Les expressions « Facteur 4 » et « Facteur 10 » se réfèrent aux propositions faites par un groupe informel d'experts internationaux de l'environnement et du développement en vue d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et des ressources par un facteur de 4 fois et de 10 fois, respectivement.
- ³⁰ Dans les années 90, l'Union européenne a, par exemple, enregistré une forte croissance économique sans augmentation démesurée de la consommation d'énergies fossiles, démontrant par là même que la croissance économique n'entraînait pas irrémédiablement des pressions sur l'environnement; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a poussé plus loin la notion de découplage et en a fait un objectif majeur.
- ³¹ Déclaration ministérielle de la réunion du comité préparatoire pour la région de l'Europe, tenue au siège de la Commission économique pour l'Europe, Genève, 24 et 25 septembre 2001.
- ³² Voir OCDE, *Les instruments économiques pour le contrôle de la pollution et la gestion des ressources naturelles dans les pays de l'OCDE : un examen d'ensemble* (ENV/EPOC/GEEI(98)35/REVI/FINAL); et Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *Five Years after Rio: Innovations in Environmental Policy* (Londres, 1997).
- ³³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1998, Supplément No 9* (E/1998/29), chap. I, sect. B, décision 6/2.
- ³⁴ Voir <<http://www.millenniumassessment.org>>.
- ³⁵ La FAO a mis au point un ensemble de méthodes et d'outils internationalement acceptés pour la planification intégrée et la gestion des ressources foncières; voir E/CN.17/2001/PC/13.
- ³⁶ Voir les résolutions 53/24 et 55/189 de l'Assemblée générale; en outre, 2002 a été déclarée Année internationale de l'écotourisme.
- ³⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.V.10.
- ³⁸ Exemples : Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (1995), dont l'entrée en vigueur exige deux ratifications supplémentaires; Accord de la FAO visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion (1993), qui n'est pas encore entré en vigueur; Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (1995); et quatre autres plans d'action internationaux non obligatoires négociés sous les auspices de la FAO en 1999 et 2000.
- ³⁹ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.
- ⁴⁰ FCCC/CP/1997/L.7/Add.1.

- ⁴¹ *International Legal Materials*, vol. 26, No 6 (novembre 1987), p. 1516.
- ⁴² *Ibid.*, p. 1550.
- ⁴³ Voir Munich Reinsurance, *Topics 2000: Annual Review of Natural Catastrophe*.
- ⁴⁴ Aucun modèle unique de stratégie nationale de développement durable n'a été convenu; dans plusieurs pays en développement, les principes applicables au développement durable ont déjà été introduits dans les cadres nationaux existants, tels que stratégies nationales de conservation, plans d'action nationaux concernant l'environnement, perspectives nationales et programmes nationaux dans le cadre d'Action 21.
- ⁴⁵ Y compris le Code de conduite de 1994 pour le commerce international des produits chimiques; les Directives techniques internationales du PNUE de 1995 relatives à la prévention des risques biotechnologiques et plusieurs codes de conduite non contraignants destinés à l'industrie et au monde des affaires élaborés par le PNUE; et le Programme d'action mondial de 1995 pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (A/51/116, annexe II), qui constitue un mécanisme international qui vient compléter la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer en ce qui concerne l'application des dispositions régissant la pollution marine due aux activités terrestres. Plusieurs nouveaux protocoles relatifs aux conventions concernant les mers régionales en vigueur ont également été élaborés.
- ⁴⁶ Entre autres : Convention sur la sûreté nucléaire (1994); Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (1995); Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (1997); Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible irradié et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (1997); Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1997); Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (1998); Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages résultant des mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux (1999) relatif à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (2000); et Convention relative aux polluants organiques persistants (2001). La Convention internationale pour la protection des Alpes est l'un des rares exemples d'instrument international juridiquement contraignant qui concerne les montagnes.
- ⁴⁷ Voir « Local Agenda 21 survey », rapport préliminaire élaboré par le Conseil international pour les initiatives écologiques locales, septembre 2001.
- ⁴⁸ Voir communiqué de presse du Comité d'aide au développement de l'OCDE daté du 23 avril 2001.
- ⁴⁹ Voir le rapport du Comité exécutif des Nations Unies pour les questions économiques et sociales, « Towards a new aid compact » (ECESA/01/1), 20 juin 2001, tableau 3; peut être consulté à l'adresse : <www.un.org/esa/coordination/ecesa/ec-statm.htm>.
- ⁵⁰ Voir le document d'information No 19, « Financial Flow Statistics » (DESA/DSD/2001/19), établi par la Division du développement durable du Secrétariat de l'ONU pour la neuvième session de la Commission du développement durable.
- ⁵¹ FMI, *International Capital Markets, 2001*, tableau 3.1.
- ⁵² Sur la base des données obtenues sur le site Web de la Banque mondiale le 13 décembre 2001 (<<http://www.worldbank.org/hipc>>).
- ⁵³ Voir le Programme d'action de Rio de Janeiro intitulé, « On the road to Johannesburg 2002 », publié à l'issue de la réunion préparatoire pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes tenue à Rio de Janeiro les 23 et 24 octobre 2001.

- ⁵⁴ Voir Koy Thomson, « IIED European Programme: EC Aid and Sustainable Development » (Institut international pour l'environnement et le développement, 1996).
- ⁵⁵ Voir « Towards a new culture for international partnership », déclaration ministérielle du comité préparatoire régional du Sommet mondial sur le développement durable pour l'Afrique, Nairobi, 18 octobre 2001.
- ⁵⁶ Voir déclaration ministérielle du comité préparatoire régional du Sommet mondial sur le développement durable pour l'Europe, siège de la Commission économique pour l'Europe, Genève, 24 et 25 septembre 2001.
-